



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 5 OCTOBRE 2018

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette
M. DELBE Jean
Mme BARON Myriam
Mme LANGLOIS Valérie
M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane
M. THEVENET Laurent
Mme RUBENS Lolita
M. THAUVRON Arnaud
M. PELLET Eric
Mme CASCONI Ilaria

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLEE Benoît
Mme COSTES Sylvie

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. GUYARD Mihai
M. LOWENSTEIN Fantin
Mme NGUYEN Caroline
M. OUAMOUNO Faya

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DEPRES Patrice – Mairie de Créteil
M. BERTHENAND Emmanuel, INSERM
Mme MATTEI Sarah – Entreprise de moins de 500 salariés
M. ZOUGBEDE Jean – Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. GRIMBERT Philippe (procuration donnée à M. THAUVRON)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FAURE DUNABEITIA Joëlle (procuration donnée à M. THAUVRON)
Mme DESPRES Marie-Agnès (procuration donnée à Mme LANGLOIS)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme ARMINOT Manon (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

Collège dit « des personnalités extérieures » :Titulaires

Mme SERT Geneviève - Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDE)

M. LEGALL Jean-Yves – Directeur général (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane, Vice-Présidente du Conseil d'Administration

M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des Universités, représenté par Mme AKKARI

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services

Mme BELO SOARES Joana, Directrice des relations internationales

M. BOURLET Guillaume, Vice-Président numérique

Mme CIABRINI, directrice de l'IPAG

Mme EL DARWICHE Lamia, DAJG

M. GILBERT Simon, Vice-président à la Commission de la recherche

M. GIRAL Julien, Directeur de Cabinet par intérim

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences humaines

M. LE GOFF Juan, Directeur des l'UFR Sciences Economiques et de Gestion

M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales

Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie

Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers

M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information

M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

M. VINCENT Lhéo, VPE

M. ZIDI Mustapha, Vice-président Stratégie et Développement

Mme. SEMMAK Farida, MCF

M. AMBROISE Christophe, CD 94

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président.....	5
1.2 Information relative au vice-président COMUE	14
1.3 Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 et du 4 décembre 2017	24
2. VIE INSTITUTIONNELLE	28
2.1 Approbation de la composition de la commission des moyens	28
2.2 Approbation de la composition de la commission des statuts	33
3. RESSOURCES HUMAINES	34
3.1 Approbation de la campagne d'emplois du second degré pour la rentrée 2019.....	34
4. POINTS APPROUVES PAR LE CONSEIL CONSULTATIF PROVISOIRE DE L'UPEC (SEANCES DU 31 MAI 2018 ET DU 22 JUIN 2018).....	43
4.1 Approbation de la tarification des diplômes d'université	43
4.2 Approbation des calendriers universitaires 2018-2019.....	47
4.4 Approbation de la demande d'accréditation d'une formation conduisant au diplôme d'Etat infirmier et en pratique avancée.....	48
4.3 Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilités pédagogiques (PRP) pour l'année universitaire 2018-2019 et des taux minimum et maximum d'attribution de ces primes.....	49
5. PATRIMOINE.....	54
5.1 Point d'information sur les questions immobilières	54
6. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	72
6.1 Informations sur les contrats et conventions approuvés par le Président par l'Administratrice provisoire ou par le Président par intérim au nom de l'université depuis la séance du Conseil d'Administration du 13 avril 2018	72
7. QUESTIONS DIVERSES	73

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDE.

M. LE PRÉSIDENT.– Bonjour à tous, je vous propose de commencer, l'ordre du jour étant important.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Quelques points d'information pour vous dire que l'équipe maintenant est quasiment au complet, l'ensemble des VP sont élus et l'équipe est au travail de façon très active.

Sur le plan de la CR, je vais demander à Simon GILBERT de s'exprimer juste après pour nous dire où cela en est, là encore, l'équipe est quasiment en voie de finalisation. Nous avons également comme annonce celle de l'élection du VPE qui, comme vous le savez, a provoqué beaucoup d'émoi dans la communauté, y compris d'ailleurs au niveau de la présidence, avec cette inadmissible profession de foi sur laquelle je me suis exprimé.

Il y a eu également le vote des commissions dans lequel je ne me suis pas impliqué. Je demanderai au VPE élu de s'exprimer et vous pourrez lui poser des questions relatives à cette élection.

Simon GILBERT va peut-être dire un mot ?

M. GILBERT.– Chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je voudrais tout d'abord vous dire que je suis très heureux de vous rencontrer.

Je m'appelle donc Simon GILBERT, je suis professeur de droit public, élu à la vice-présidence de la commission de la recherche et je voulais en quelques propos vous donner des indications sur la manière dont l'équipe est en train de se constituer,

de se finaliser plus exactement.

Pour l'instant, plusieurs collègues vont faire partie de l'équipe de la vice-présidence recherche. Je ne vais pas vous donner de noms, je suis conscient que cela suscite une attente et une déception, mais je réserve la primeur aux membres de la commission recherche auxquels je n'ai pas encore présenté mon équipe. Je leur ai promis que ce serait le cas le 15 octobre. Vous serez donc informés très rapidement après le 15 octobre de la constitution de l'équipe avec des noms.

Ce que je peux vous dire pour l'instant, c'est que cette commission est totalement équilibrée entre les secteurs. Il y a des scientifiques, des médecins, des sciences humaines et sociales, toutes les forces seront réunies pour répondre aux attentes de nos projets et préparer les EUR.

Je suis conscient que je vous en dis très peu, mais je voulais quand même me présenter à vous et vous rassurer sur les équilibres de mon équipe.

M. VINCENT. – Bonjour à tous. Lhéo VINCENT, j'ai été élu lundi Vice-Président Etudiant. C'est vraiment un honneur et un plaisir de pouvoir maintenant travailler avec vous et de pouvoir pousser mon engagement plus loin qu'un simple élu CFVU ou de la représentation de la fédération des associations de Créteil.

Je me suis déjà exprimé devant le CAC sur cette histoire de plagiat, je fais mon *mea culpa* devant tout le monde. Il faut savoir que c'était une profession de foi écrite collectivement. Je n'étais pas conscient, je n'ai pas vu directement cette grossière erreur.

Je pense qu'il faut surtout retenir que derrière, il y a un programme et qu'il faut maintenant se concentrer sur le fond et non plus sur la forme. C'est pour cela que je m'engage à vous présenter d'ici à la fin de l'année civile un bilan d'étape pour montrer mon plein engagement et surtout, pour rassurer l'ensemble de la communauté universitaire.

Si vous avez des questions, bien sûr je peux vous répondre avec grand plaisir.

M. LE PRESIDENT.– Avez-vous des questions ?

Mme LANGLOIS.– J'aurais voulu connaître votre position concernant le plagiat dont il a été question. Quelle est votre position par rapport à ce qui s'est passé ? J'ai bien compris que vous avez fait votre *mea culpa*, mais nous sommes beaucoup d'enseignants-chercheurs ici, nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos étudiants quand ils rendent des rapports de stage et qu'il y a un plagiat. Nous sommes censés le mentionner et en tenir compte.

Je voulais vraiment avoir la position que nous devons avoir tous ensemble face à cela.

M. LE PRESIDENT.– A qui est adressée la question ?

Mme LANGLOIS.– A l'ensemble du Conseil d'Administration.

M. LE PRESIDENT.– Le plagiat, dans le contexte de l'université, n'est pas tolérable, même si, en termes de profession de foi, il y a plus intolérable que cela. Il y a eu une élection et sur cette élection, je me suis inscrit sur le côté inadmissible de cet aspect. Ce plagiat de discours avec des phrases-passerelles est vraiment des plus saugrenus. Cependant, le Président n'est pas sur l'élection du Président du VPE. C'est à ce dernier de s'exprimer, c'est au CAC de s'exprimer.

Cela dit, je trouve que ce plagiat est tout à fait intolérable.

M. THAUVRON.– Que Lhéo se soit exprimé, c'est une chose et je pense qu'il y a eu assez de retentissement dans la presse,

M. LE PRESIDENT.– Cela a été très instrumentalisé, tu es au courant, j'imagine.

M. THAUVRON.– Oui, personne n'est dupe. Je m'étonne quand même qu'il n'y ait pas une réaction officielle de la présidence.

M. LE PRESIDENT.– Je me suis exprimé dans la presse. La présidence n'a rien à voir avec le VPE. Est-ce que la présidence doit se mêler de l'élection d'un VPE ?

M. THAUVRON.– Elle peut réagir tout de même. Les collègues n'ont pas reçu,

M. LE PRESIDENT. – Tu as reçu les autres documents de presse, je pense que tu vas les recevoir, sinon je me ferai un plaisir de te les transmettre. Je me suis exprimé sur le côté « imbécile » de cette profession de foi, puisque le mot a été utilisé par moi et je pense toujours que c'est inadmissible.

Après, l'élection d'un VPE ne concerne pas le Président.

M. PELLET. – Je prends acte du mot « imbécile » mais ça ne peut pas suffire, parce que si le plagiat avait été révélé après l'élection, tout le monde aurait souri et cela aurait pu être reproché exclusivement à l'étudiant. Le problème, c'est qu'il a été révélé avant et du coup cela engage l'université. Il est évident que ce que reprend la presse, ce n'est pas l'acte de l'étudiant en lui-même, mais le fait que l'université, et donc la présidence, ait soutenu un candidat plagiaire...

M. LE PRESIDENT. – La présidence n'a rien à voir. Le CAC et les institutions – tu le sais bien et si tu ne le sais pas, je te le dis – votent pour un VPE. Cette institution qui s'appelle le CAC et d'autres commissions – je préside le CAC effectivement, mais je n'ai pris parti pour aucun des étudiants – ont écouté l'ensemble des étudiants et ont voté en conséquence.

S'il s'agit de remettre en cause une institution qui a voté, il y a des circuits pour cela.

M. PELLET. – Il ne s'agit pas de l'institution, tu présides, tu as donc le pouvoir de dire : « Il y a quelque chose qui ne va pas. ». Quant à soutenir ou pas un étudiant, tout le monde savait qu'il avait ton soutien, c'est d'ailleurs pour cela qu'il a été élu. S'il n'avait pas eu le soutien du président, il n'aurait jamais été élu dans de telles circonstances.

M. LE PRESIDENT. – Je ne sais pas.

M. TEBOUL. – Nous sommes choqués, car vous étiez au courant qu'il y avait ce plagiat et vous avez laissé un candidat se présenter dans ces conditions. Cela a quelque chose de choquant.

M. LE PRESIDENT. – On ne peut pas censurer une profession de foi, tu le sais bien.

M. TEBOUL.– Une candidature.

M. LE PRESIDENT.– C'est pire. Penses-tu qu'un président puisse censurer une candidature ? Cela s'est-il déjà vu dans une université ?

M. TEBOUL.– A partir du moment qu'il y a un plagiat, il y a une possibilité de réaction. Or, cela s'est laissé faire et finalement, il a été élu par le CAC. C'est tout de même un peu choquant. Il y avait une possibilité d'action ex ante.

M. LE PRESIDENT.– Il y a une confusion entre le plagiat dans les études et le reste. Par ailleurs, la délation sur le plagiat me rappelle les pires moments de l'Histoire française qui concernent aussi ma famille, accessoirement. C'est très instrumentalisé. Je vous laisse juge, mais cela me rappelle des souvenirs personnels particulièrement embarrassants, dont acte.

Maintenant, sur le principe des institutions, ce sont les institutions. S'il y a des gestes à faire, vous passez par les institutions. Le Président ne s'occupe pas du VPE. Je suis choqué par cette profession de foi, je l'ai exprimé, mais il y a un vote. Je n'ai pas de raison d'intervenir, cela ne s'est jamais vu dans une université.

M. TEBOUL.– Il y a eu un soutien de la présidence à l'égard d'un candidat,

M. LE PRESIDENT.– Est-ce que j'ai exprimé le soutien, Gérard ?

M. TEBOUL.– C'est un soutien nécessairement implicite compte tenu du vote. S'il n'y avait pas eu ce soutien, le candidat ne passait pas.

M. LE PRESIDENT.– Je n'en sais rien, les gens ont voté à bulletin secret.

Dans ce cas, on peut revenir aussi sur d'autres élections. Les soutiens, on peut les revoir !

En tout cas, il y a eu un bulletin secret. Je pense que tu contestes une élection.

M. THAUVRON.– Je me placerai sur un autre terrain, je distinguerai la profession de foi et la réaction de l'UPEC.

Il y a une campagne de presse, nous ne sommes pas dupes de l'instrumentalisation

qui a été faite de ce qui s'est passé.

Il n'empêche que l'image de l'UPEC a été ternie et que si l'on a éventuellement vu une réaction du Président au travers d'une citation dans un article de presse, on attend toujours un communiqué officiel de la présidence.

M. LE PRÉSIDENT. – Est-ce que tu as déjà vu un président intervenir dans une élection de VPE ? Cela ne concerne pas le Président.

M. THAUVRON. – Il ne s'agit pas d'intervenir ou de contester la légitimité de l'élection de Lhéo VINCENT, élu de façon parfaitement régulière par le CAC, quelles que soient les conséquences. Ce que nous reprochons, c'est qu'il n'y ait pas de prise de position officielle de la présidence sur cette histoire.

Lhéo VINCENT a été élu par le CAC dans des conditions totalement transparentes.

M. LE PRÉSIDENT. – J'exprime ici et ce sera dans le procès-verbal de ce Conseil d'Administration, ma position officielle qui est que je suis choqué par ce plagiat. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un plagiat de copie. Si vous saviez le nombre de références faites dans les discours, à Lena Lavinas – évidentes – à Victor Hugo – assez évidentes – sans compter que Nicolas Sarkozy lui-même, puisqu'il en est fait mention, « pompait » ses propos dans les discours de Jean Jaurès – je vous renvoie à son « *Discours à la jeunesse* », cela vous rappellera des souvenirs.

M. THAUVRON. – Une situation a entaché l'image de l'UPEC, il revenait à la présidence de l'UPEC de communiquer et pas au travers d'un procès-verbal de Conseil d'Administration, mais de façon plus large. Encore une fois, il ne s'agit pas de contester l'élection de Lhéo VINCENT qui s'est passée dans les règles, ce n'est pas contestable. Il ne s'agit pas de revenir sur une élection.

Mme DE SUREMAIN. – Il faut distinguer deux plans.

D'une part, il y a le fonctionnement des institutions qui doit être garanti, le CAC doit être garanti, l'élection s'est passée de manière absolument régulière.

Dans une profession de foi, on n'est pas dans une situation de fraude aux examens. Dans une profession de foi, on peut même recopier l'annuaire de La Poste si l'on veut, un tract national ou ce que l'on veut. Ce sont les électeurs qui se décident en fonction de cette profession de foi, d'un discours, d'un positionnement. Il serait non légitime et non fondé d'intervenir sur un texte de profession de foi.

D'autre part, il y a une question qui n'est pas institutionnelle, mais politique et qui est de l'ordre d'un positionnement. Le Président l'a clairement exprimé, c'est extrêmement regrettable que ce type de texte ait servi de profession de foi et Lhéo VINCENT s'en est expliqué.

Il ne revient pas à un président d'université d'intervenir dans un processus électoral qui s'est déroulé d'une façon tout à fait légitime et normale et qui, heureusement, montre le bon fonctionnement de nos institutions.

Sur la réaction, dans la mesure où il ne peut pas y avoir d'intervention sur les institutions et le fonctionnement des institutions, il ne peut pas avoir d'intervention *ex cathedra* du président par une sorte de communiqué à toute la communauté universitaire, sinon cela veut dire qu'un président d'université doit commenter toutes les élections qui ont lieu dans l'université. Par ailleurs, la polémique ayant eu lieu par voie de presse, la réponse s'impose par le même canal, c'est-à-dire par voie de presse.

M. THAUVRON.– On attend toujours le communiqué de presse.

Mme DE SUREMAIN.– La réponse a suivi le même véhicule.

M. PELLET.– Le phénomène a été signalé dans le CAC. Ce n'est pas seulement par voie de presse, il y a eu débat à l'intérieur du CAC.

M. LE PRÉSIDENT.– Revenons au CAC. Il y a une institution. Tu remets en question le CAC ? J'entends bien, mais les gens se sont exprimés pendant le CAC et les gens ont voté en conséquence de cause.

M. PELLET.– Ce n'est pas la peine d'essayer de me faire dire ce que je ne dis pas.

Vos réponses reviennent ni plus ni moins à minimiser ce qui s'est passé.

Dire que le plagiat pour les devoirs est interdit mais que pour une profession de foi dans une élection institutionnelle, finalement, si l'on pioche ailleurs, ce n'est pas un problème, est problématique au plan de la formation citoyenne de l'université.

Surtout, le débat n'est pas là. Vous renvoyez à la légitimité du CAC, mais personne ne la met en cause.

M. LE PRESIDENT.– Je renvoie tout aux institutions du CAC. Si tu veux faire une procédure, tu passes par le CAC.

M. PELLET.– Le débat porte sur la gestion de l'image de l'université et à ce titre, il était possible pour le Président d'intervenir à partir du moment où le délit, parce que c'en est un...

M. LE PRESIDENT.– C'est un délit ? Fondé sur quoi, Eric ? Sur un discours ? Ce n'est pas une fraude aux examens, tu confonds. Nous ne sommes pas sur le même plan. Dans une profession de foi... d'ailleurs, j'ai vu beaucoup de professions de foi faites avec du copier-coller, excusez-moi.

M. PELLET.– C'est de la noyade de poissons, on mélange tout !

M. LE PRESIDENT.– C'est toi qui mélanges, les choses sont très claires avec les institutions.

M. PELLET.– Il est possible d'intervenir au nom de l'image de l'université. Le délit était connu. C'est un délit, ce n'est pas moi qui l'invente.

M. LE PRESIDENT.– Sûrement pas. Retiens tes mots ou va porter plainte.

M. PELLET.– Le plagiat est un délit.

M. LE PRESIDENT.– Non, pas sur un discours. Tous les discours sont « pompés ».

M. PELLET.– Si ce n'est pas noyer le poisson, cela ! Si ce n'est pas banaliser ce qui s'est passé, qu'est-ce que c'est ?

M. LE PRESIDENT.– Je ne banalise pas ce qui s'est passé, ne me fais pas dire ce que je n'ai pas dit.

Mme DE SUREMAIN.– Il existe des caractérisations juridiques de ce qui relève d'une infraction, d'un délit et en l'espèce, il n'est pas caractérisé. Si tu penses qu'il est caractérisé, tu peux faire une procédure.

M. PELLET.– Vous savez très bien que c'est l'auteur lui-même qui peut porter plainte. Vous êtes en train de me dire : « Tu n'es pas l'auteur de la citation, tu ne peux donc pas porter plainte, ce n'est donc pas un délit. ».

M. LE PRESIDENT.– Tu utilises des mots qui ne sont pas les bons. Excuse-moi, pour quelqu'un qui fait des lettres, ce n'est pas un bon mot.

M. PELLET.– J'en appelle aux juristes. Si le plagiat n'est pas un délit, alors qu'est-ce que c'est...

M. LE PRESIDENT.– Il ne s'agit pas d'une fraude aux examens, mais d'un discours.

M. PELLET.– La notion de plagiat n'est pas réservée aux examens.

M. LE PRESIDENT.– Fais donc une procédure.

On va avancer, si vous le voulez bien.

M. LOWENSTEIN.– Sans vouloir légitimiser quoi que ce soit, car j'ai conscience qu'une faute a été commise, la nature de ce qui s'est passé est assez différente du délit. Il n'accède à aucun diplôme, il n'a pas présenté ce texte devant un jury, il n'avait rien à gagner sur un plan universitaire avec cela.

La collégialité fait qu'il y a énormément d'intervenants, nous ne sommes pas allés vérifier et c'est là que l'erreur a été commise, chaque personne a proposé quelque chose pour élaborer ce texte.

Ce n'est pas pareil quand on rend un devoir, une thèse ou un mémoire, car c'est un travail personnel et à ce titre, on est entièrement responsable et fautif. On se doit de vérifier ce que l'on écrit.

Pour le débat sur l'image, nous n'avons pas de prérogative.

La fédération reconnaît l'erreur, l'admet, s'excuse. Les gens qui ont voté l'ont fait en leur âme et conscience. Cela a été dit avant, ils connaissaient parfaitement le contexte.

M. LE PRESIDENT. – Je vous propose d'avancer sur les points d'information.

1.2 Information relative au vice-président COMUE

M. LE PRESIDENT. – C'est une demande du président de la COMUE liée à un vice-président UPEC. Ce n'est pas arrivé depuis six ans. Je trouve l'idée bonne. Nous trouvons l'idée bonne, car c'est collectif.

Pourquoi ? Parce que nous allons être mobilisés dans le cadre des ordonnances, en tout cas de l'ordonnance qui se prépare sur le regroupement et qui va surtout concerner Gustave Eiffel en impactant la COMUE et son architecture.

Il nous a paru important de répondre positivement à la proposition du président de l'UPE et aujourd'hui, nous sommes dans cette approche de désignation, de proposition d'un vice-président COMUE.

J'ai dit à Philippe TCHAMITCHIAN et aux personnes qui se proposeraient que cela passerait forcément par son expression au Conseil d'Administration de l'UPEC. S'il représente l'UPEC et l'UPE, c'est sur une mission de l'UPEC.

Bien sûr, ce sera en interaction avec l'UPE, puisqu'il sera au sein de la COMUE et porteur également de la vice-présidence au sein de cette COMUE, mais nous souhaitons qu'une fiche de mission soit expliquée au Conseil d'Administration de l'UPEC. Il n'y aura pas de vote, puisque ce vote est celui du Conseil d'Administration de la COMUE, mais nous souhaitons que ce soit exprimé et public. Nous vous en dirons plus.

Le candidat a été approché – vous le connaissez, d'ailleurs – et doit donner sa réponse, il est en train de réfléchir.

Avez-vous des commentaires sur cela ?

C'est surtout un point d'information, dès que les choses seront posées, nous reviendrons.

Mme DE SUREMAIN.– La constitution de l'équipe avance, elle se poursuit bien. Nous avons le plaisir de vous présenter Mme SEMMAK qui va être assesseur de M. BOURLET, vice-président numérique, et qui va être sur une mission liée à l'architecture du système d'information.

Nous l'invitons à venir se présenter en quelques minutes. Merci.

Mme SEMMAK.– Bonjour Mesdames et Messieurs. Je suis Farida SEMMAK et je suis MCF en informatique à la faculté des sciences économiques et gestion, enseignant essentiellement à l'ESIGE, école d'ingénieur, en informatique. Je fais mes recherches au LACL* de la FST et mon domaine de recherche concerne l'ingénierie des exigences et les méthodes de conception de SI.

Guillaume m'a demandé de rejoindre l'équipe pour travailler sur les architectures de SI. J'ai dit oui tout de suite, car c'est un sujet d'intérêt pour moi. Depuis longtemps, je travaille sur les architectures de SI, d'autant plus aujourd'hui que les systèmes d'information prennent tout leur essor, avec la variété des systèmes d'information qui existe, les systèmes d'information mobiles, embarqués, les systèmes d'information distribués, etc. Je ne vais pas tous les citer. C'est donc vraiment avec grand plaisir que je rejoins cette équipe pour travailler sur le sujet.

Le sujet, je vais en dire deux mots et je vais m'appuyer sur deux termes. Je m'appuie sur l'expression « Ingénierie des systèmes d'information » dans laquelle il y a deux termes : le terme « systèmes d'information » et le terme « ingénierie », c'est-à-dire méthode pour construire ces systèmes d'information.

Les systèmes d'information, tout le monde sait ce que c'est, je pense. Ce sont des ressources humaines, matérielles, logicielles, organisationnelles permettant de gérer des informations dans des organisations.

Le système d'information, c'est le réel dans une organisation donnée et par ce fait, ce sont des informations et des acteurs qui agissent sur cette information selon des processus qui visent une finalité de gestion. Ce système d'information utilise le système informatique.

Le système informatique, ce sont des matériels, des logiciels, des applicatifs qui permettent au système d'information de fonctionner.

En disant cela, on met en évidence que finalement, les technologies informatiques sont liées à la cohérence entre stratégie, organisation et systèmes d'information. La mission première d'un système d'information est donc d'aider à la réalisation des objectifs d'une organisation, d'une institution, etc.

Un mot sur la différence entre système d'information et système informatique. La différence fait que l'on met en évidence le système d'information défini par des utilisateurs, par les parties prenantes, c'est ce que l'on appelle la maîtrise d'ouvrage et ceux qui construisent le système d'information, c'est ce que l'on appelle la maîtrise d'œuvre.

Disant cela, je passe au second terme, à savoir « méthodes ». J'en dirai beaucoup moins, pourtant c'est l'élément essentiel dans la gestion d'un système d'information. Les méthodes sont celles qui permettent de construire et de faire évoluer un système d'information. Les méthodes agiles ont actuellement le vent en poupe, parce qu'elles préconisent la participation des utilisateurs à la construction du système.

Je n'en dis pas plus, je ne vais pas faire une leçon sur les systèmes d'information, j'en viens à la mission. La mission qui, si je l'ai bien comprise, consiste à garantir l'évolution cohérente du système d'information par rapport aux objectifs, aux domaines fonctionnels et à la mise en adéquation avec l'architecture technique.

Cette mission va demander la réalisation de différentes tâches.

Entre autres, concevoir la vision fonctionnelle et la vision métier des grands domaines

métiers de notre université.

Quand je parle des domaines métiers, je veux parler de la formation et de la recherche qui sont les métiers de l'université et bien sûr, des grands domaines supports à ces deux domaines métiers.

Autre tâche, celle d'analyser les architectures logicielles et de faire éventuellement des recommandations en adéquation avec les objectifs. Concevoir les cartographies fonctionnelles, les cartographies applicatives des grands domaines, veiller à l'alignement stratégique du système d'information est un élément essentiel. Tout ceci se compose à travers plusieurs niveaux.

Enfin, pour organiser tout cela, il va falloir concevoir et faire évoluer les schémas directeurs informatiques avec tous les mécanismes de suivi qu'il faut mettre en place. J'en ai fini, si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Mme DE SUREMAIN.– Merci, Farida, pour cette présentation très claire. C'est une mission qui va être essentielle pour le bon fonctionnement des services et de nos tâches quotidiennes à l'université.

L'équipe s'étoffe encore, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui Sylvie CIABRINI, maître de conférences en droit public, qui sera assesseur chargé des ressources humaines auprès de la vice-présidence du Conseil d'Administration dont vous avez reçu la lettre de mission.

Mme CIABRINI va se présenter elle-même devant vous ce matin.

Mme CIABRINI.– Chers collègues, je suis vraiment très heureuse de me présenter pour cette mission qui m'a été attribuée et pour laquelle je remercie M. le Président, Mme la Vice-Présidente pour leur confiance. Je vais essayer de tout faire pour mener à bien la politique qui a été mise en place par notre équipe.

Mme la Vice-Présidente a déjà dévoilé que j'étais maître de conférences en droit public, je suis effectivement MCF HDR à la composante AEI. J'ai soutenu ma thèse

en 1994 à Paris V. Ma spécialité est le droit international et économique, particulièrement le droit international du développement.

Cela me donne le plaisir de diriger pas mal de thèses sur ces différents axes et de voir que les étudiants croient encore au droit du développement, ce qui n'était pas une évidence il y a 20 ans.

Parallèlement, ma mission, que j'apprécie beaucoup, est une mission que j'ai comprise avec un sens très humain. Cela concerne un travail de concertation avec l'équipe évidemment, mais surtout avec la Vice-Présidente, avec laquelle nous avons déjà eu de nombreux échanges. C'est vrai que les ressources humaines est un chantier énorme qui concerne tout le monde, aussi bien le personnel et les enseignants que les étudiants. Cela va demander une collaboration à tous les niveaux.

J'ai commencé ma présentation en faisant comme si nous ne nous connaissions pas, mais avec certains, j'ai déjà eu quelques échanges. Avec les autres, pas encore, mais j'espère que lors de ces longs mois pendant lesquels nous allons travailler ensemble, nous travaillerons avec sérénité, car il n'y a que dans ces conditions que nous pourrons mener à bien tous nos objectifs.

Les missions – et je vais terminer là-dessus – qui me tiennent particulièrement à cœur concernent le handicap et les discriminations, parce que tout ce qui est discriminatoire, surtout au sein d'une université, est à mon avis intolérable. C'est une ligne politique que nous essaierons de conserver avec toute l'équipe.

Egalement, il y a un grand chantier assez intéressant pour les enseignants surtout, mais pour les étudiants aussi par répercussion, qui est le chantier de la formation des nouveaux maîtres de conférences.

Je terminerai sur ce point. Je suis, avec toute l'équipe, en train de voir comment aborder ces différents chantiers et essayer de conserver la ligne politique qui a été celle de toute l'équipe durant la campagne passée.

Je vous prie de m'excuser, j'ai la voix enrouée aujourd'hui. Merci.

Mme DE SUREMAIN.– Merci, Sylvie. Avez-vous des questions à poser à notre assesseur chargé des ressources humaines ?

M. VALLEE.– Bonjour, j'ai lu votre lettre de mission. En la lisant, j'ai relu aussi une deuxième lettre de mission qui était celle du VP stratégie et développement dans laquelle il parlait aussi de gestion des ressources humaines. Je voulais savoir comment vous alliez vous articuler tous les trois, parce que cela donne l'impression que la VP stratégie disparaît du fait qu'il y a eu une adaptation.

Mme CIABRINI.– Nous travaillons en équipe, c'est un travail d'équipe. Nous n'allons pas forcément empiéter sur les compétences de l'un ou de l'autre. Comme il y a un échange,

M. VALLEE.– D'accord, mais qui s'occupe de quoi ? J'ai bien compris, mais que devient, sur cette partie de sa lettre de mission, le VP stratégie ?

Mme DE SUREMAIN.– Il faut peut-être repartir de l'architecture de l'équipe. Il y a des vice-présidents et il y a des assesseurs.

Les assesseurs sont rattachés à une vice-présidence. C'est dans cette mesure que les lettres des assesseurs sont référées essentiellement à la vice-présidence à laquelle ces assesseurs sont rattachés.

Cela dit, le travail reste collégial et il est tout à fait évident, manifeste et précisons-le si ce n'est pas assez explicite, qu'il se fait en collégialité avec le vice-président stratégie sur les éléments indiqués dans sa lettre.

C'est un travail collectif de ce point de vue.

M. ZIDI.– Il y a une règle de transitivité. A partir du moment qu'il y a un assesseur rattaché au niveau de ses fonctions et missions à un VP – c'est le cas de Sylvie avec Marie-Albane – dans la lettre de mission, il suffit de les reprendre au niveau des VP où l'on travaille en lien avec la Vice-Présidente du Conseil d'Administration et par transitivité, bien évidemment, c'est un travail collectif.

Pour répondre et te rassurer, le VP stratégie ne disparaît pas.

M. LE GOFF.– Merci à la nouvelle assesseur pour cette présentation qui est pleine de promesses encourageantes sur les missions qu'elle va avoir.

J'ai juste quelques points de vigilance ou des remarques sur ce qui a été annoncé, notamment sur la lettre de mission que j'ai lue également.

Ma première remarque rejoint un peu ce qui vient d'être dit par M. VALLEE. Nous avons une vice-présidence du Conseil d'Administration, une assesseur qui lui est rattachée, un DGS, un DGS adjoint en charge des ressources humaines, autant de personnes en charge des ressources humaines à titre principal ou accessoire et d'autres mandats, comme celui qui vient d'être évoqué, ont déjà annoncé l'intérêt qu'ils avaient pour les ressources humaines. J'entends ce qui a été dit sur l'architecture de l'équipe de Direction, n'empêche que l'on a pu voir par le passé des arbitrages différents réalisés par les uns et par les autres et des collègues se servir de la multiplicité des responsabilités pour utiliser l'une contre l'autre.

Je voulais donc attirer la vigilance de l'équipe sur ce point. La lettre est courte et assez floue sur le périmètre des uns et des autres. Qui va représenter un rôle dans les conseils, les instances ? C'est un point important.

Deuxième point de vigilance sur lequel je voudrais attirer l'attention de l'équipe, dans la lettre, il y a une allusion au CT et au CHSCT, ce qui est tout à fait intéressant. Vous avez rappelé votre attachement à la lutte contre les discriminations, par exemple. Il y a des points importants. Vous avez également parlé du chantier énorme de la RH.

Je voudrais là aussi attirer votre attention sur une difficulté qui a pu être très concrète par le passé, notamment pour l'équipe précédente. Certains signalements, parfois particulièrement sensibles pour être directement remontés en deçà de l'équipe politique de la Direction, n'ont jamais connu de suite. Peut-être qu'un des points importants de votre mandat sera de vous assurer que les signalements sur des

conditions difficiles au travail connaissent des suites effectives et ne passent pas à la trappe comme cela a été le cas malheureusement par le passé sur l'équipe précédente.

Le troisième point que je voudrais évoquer, c'est un sujet qui est en filigrane dans la fiche, la lettre de mission que vous avez rédigée. Vous parlez de votre participation active aux arbitrages pour les questions RH, BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs.

La structure de l'emploi de l'UPEC, vous la connaissez comme moi. Elle concerne le personnel administratif ou enseignant et nous sommes à saturation. Aujourd'hui, l'option dont nous disposons pour pouvoir adosser une politique d'emploi à une stratégie, si l'on est dans une logique politique qui est celle mise en avant par l'équipe ici ou pour pouvoir continuer à faire avancer l'UPEC vers ses choix scientifiques et pédagogiques, sera de procéder à des arbitrages internes entre composantes, entre composantes et services, entre services eux-mêmes avec des services communs et centraux qui ont aussi des besoins différents. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation, un contexte, où aussi bien l'assesseur que la VPCA vont devoir être capables de procéder à des arbitrages sincères et objectifs dans l'intérêt de l'UPEC, ce qui est à mon avis un des pics.

Je signale simplement des points peut-être importants par rapport à la lettre de mission qui est la vôtre sur beaucoup de sujets.

Le dernier point que je voudrais évoquer est le fait que plusieurs des éléments du dernier paragraphe de votre lettre renvoient en clair à la GPEC enseignants. Vous avez un poste qui a été soumis au vote du Conseil d'Administration en 2016, qui est un poste créé à l'UPEC pour cela, ce qui fait que l'UPEC rejoint enfin les pratiques de la plupart des autres universités en France avec de la GPEC enseignants.

Vous avez dit votre intérêt pour la formation des nouveaux maîtres de conférences. Cela signifie-t-il que la GPEC enseignants relève de votre portefeuille ? Y avez-vous participé avec le VPCA ? C'est un point là aussi qu'il sera nécessaire de clarifier, même

si j'entends bien que toutes les réponses ne peuvent pas être apportées aujourd'hui.

J'avais dit que ce serait la dernière remarque, mais ce n'est pas tout à fait vrai.

J'ai encore une question. Vous avez parlé du handicap et de la discrimination. Cela veut-il dire que les chargés de mission qui avait été nommés par le passé sur ces fonctions n'ont plus vocation à exercer sur ce périmètre-là et que vous reprenez ces missions ?

Mme CIABRINI.– Concernant le handicap et la discrimination, je vais commencer à travailler sur ces dossiers et reprendre contact avec les personnes qui ont déjà travaillé sur ces mêmes dossiers. Vous avez fait remarquer que très souvent des informations étaient plus ou moins passées à la trappe avec les équipes antérieures, notre but est de faire en sorte justement qu'il y ait une véritable écoute.

Mme DE SUREMAIN.– Je vais peut-être apporter un élément de réponse en rappelant le cadre et l'organisation de cette équipe politique. Il existe des vice-présidents et des assesseurs. Si vous lisez bien la lettre de mission de Mme CIABRINI, je me réjouis de travailler avec elle, mais si vous lisez bien la lettre, il s'agit d'instruire des dossiers qui vont conduire à des arbitrages.

Les arbitrages seront assumés politiquement par les vice-présidents, mais nous nous appuierons sur un travail d'instruction mené de façon collégiale avec des délimitations de tâche et des missions sur tel ou tel dossier à tel moment.

Mme CIABRINI – je la remercie encore d'avoir accepté cette mission – va donc travailler sur toutes les thématiques indiquées, sur tous ces chantiers, dans une perspective d'instruction des dossiers qui va amener à des discussions en interne avec l'équipe politique, discussions que nous mènerons dans le cadre d'un bureau politique où les différents vice-présidents seront représentés et qui amènera ensuite à des décisions qui seront assumées politiquement par les vice-présidents.

Tout ce travail se mènera en lien avec les conseils et sera fondé également sur des groupes de travail qu'il nous revient d'instituer de la manière la plus légitime possible.

Voilà comment est conçu ce travail d'équipe avec des responsabilités politiques clairement assumées par les vice-présidents.

Je vous remercie de nous indiquer ce point de vigilance à avoir dans l'équipe quant à savoir qui assume les décisions politiques et je vous remercie également pour les recommandations de suivi des signalements, afin de s'assurer qu'il y a bien des suites données à cela.

M. LE PRESIDENT.– En complément, pour la partie handicap qui manifestement concernait beaucoup de personnes et qui sera d'ailleurs reprise de façon très forte politiquement, nous allons proposer un comité du handicap. Il va justement réunir différentes personnes qui aujourd'hui travaillent les unes à côté des autres, mais pas de façon coordonnée. C'est un point également que nous aurons l'occasion de débattre.

M. VALLEE.– Avec l'assesseur précédent, j'ai bien compris la mission, là, je la comprends moins. Peu importe, je ne veux pas mettre en doute vos compétences à ce sujet.

Nous serons là pour discuter de manière intelligente, comme vous l'avez souligné. Je vais m'empressez de vous envoyer notre profession de foi, afin que vous ayez déjà nos intentions, au niveau BIATSS notamment.

Dans la lettre de cadrage, je n'ai pas vu beaucoup de mots personnels. Nous allons être amenés à nous rencontrer de nombreuses fois et,

Mme CIABRINI.– C'est le but.

M. VALLEE.– Il y a beaucoup de sujets de BIATSS sur la table. Je sais que vous étiez au précédent Conseil d'Administration, vous avez eu un certain nombre de documents, ainsi que l'historique de tout ce qui avait pu être discuté. A ce titre, vous avez des éléments d'information. Je vous souhaite bon courage.

Mme CIABRINI.– Je pense que nous sommes une équipe assez ouverte et prête à travailler dans la sérénité et la concertation, pas seulement avec les membres de

l'équipe, mais avec l'ensemble de la communauté universitaire, le but étant de faire avancer l'UPEC. C'est mon but et je pense que c'est le but de l'équipe.

1.3 Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017 et du 4 décembre 2017

M. LE PRESIDENT.– Nous allons vous rappeler le contexte de cette approbation.

Mme DE SUREMAIN.– Il s'agit de procès-verbaux qui remontent à l'année dernière et qui n'avaient pas été présentés à l'approbation en raison de la situation de l'administration provisoire. C'est désormais le Conseil d'Administration régulièrement constitué qui est légitime pour approuver ces procès-verbaux.

- Procès-verbal du 20 octobre 2017

Sur ce procès-verbal du 20 octobre 2017, y a-t-il des remarques, des questions ou des demandes de modification ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Ces deux procès-verbaux – comme certains précédents et d'ailleurs un des procès-verbaux commence ainsi – restent émaillés de coquilles, parfois extrêmement gênantes, parce qu'elles changent le sens de ce qui est dit. Dans une de mes interventions, je voulais parler de prévision budgétaire, c'est devenu « provision budgétaire », ce qui n'a pas le même sens. Je donne juste cet exemple.

J'ai adressé une multitude de petites corrections qui sont des corrections de forme, je ne vais pas toutes les lister, parce qu'il y en a un certain nombre. Il y a vraiment de nombreuses coquilles.

M. LEVRAT.– Nous avons bien reçu les documents, merci, c'est mieux de les avoir par écrit, c'est plus pratique. Nous avons la version imprimée où il y a effectivement pas mal de modifications.

Cela dit, je ne sais pas s'il y a une question sur les procès-verbaux de manière générale.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Je ne sais pas dans quelle mesure... Je sais qu'en CFVU,

qui est aussi un *verbatim* intégral, il est demandé aux intervenants de relire leurs interventions avant que le procès-verbal ne soit envoyé à l'ensemble des personnes concernées de manière à avoir plusieurs relecteurs, car c'est un travail fastidieux. Des coquilles peuvent toujours échapper.

Il serait souhaitable de fonctionner ainsi et de laisser peut-être un peu plus de temps.

M. LEVRAT.– Le mode de fonctionnement antérieur pour le Conseil d'Administration permettait que les procès-verbaux soient davantage relus, parce que l'équipe de Direction était en place. Chacun pouvait donc relire sa partie.

Sur ces procès-verbaux-là, il y a eu une première relecture et des corrections sur des erreurs dans les noms un peu évidentes, mais sur le contenu des interventions, nous avons moins eu la possibilité de tout vérifier. Je pense donc que sur les anciens procès-verbaux que nous allons soumettre à validation, il y aura plus d'erreurs qu'habituellement.

Je ne parle pas des procès-verbaux de ces séances, puisque maintenant, nous avons une équipe qui peut relire, je parle de la période où nous n'avons pas pu valider.

M. LE PRESIDENT.– « Les provisions budgétaires », ce n'est pas mal.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Il y a « AFA » au lieu de EFA, par exemple.

Mme DE SUREMAIN.– Je vois toute une série de corrections, de petites coquilles, il y a effectivement quelques modifications dans tes interventions. Tu es maîtresse de tes propos, donc elles sont bienvenues.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Cela se limite à mes interventions, je n'ai touché à rien d'autre.

Mme DE SUREMAIN.– C'est ce que nous remarquons.

Est-ce qu'il y a des modifications de fond qui entraîneraient une représentation de ce procès-verbal ou peut-il être voté avec l'intégration des modifications effectuées par Mme HUMAIN-LAMOURE ? Oui ? Très bien.

Avec l'engagement de l'intégration de ces modifications qui concernent les propos de Mme HUMAIN-LAMOURE, nous allons passer au vote de ce procès-verbal du 20 octobre 2017.

Nous procédons d'abord à la lecture des procurations.

Mme ELDAWICHE.– M. GRIMBERT a donné pouvoir à M. THAUVRON, Mme DESPRES a donné pouvoir à Mme LANGLOIS, Mme ARMINO a donné pouvoir à M. LOWENSTEIN, Mme SERRE a donné pouvoir à M. DUBOIS-RANDE ou à défaut, à Mme DE SUREMAIN, M. LE GALL a donné pouvoir à M. ESAP ou à défaut, à Mme DE SUREMAIN, Mme FAURE a donné pouvoir à M. THAUVRON.

Mme DE SUREMAIN.– Merci.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Le procès-verbal du 20 octobre 2017 est adopté (avec 26 votes pour, zéro vote contre et une abstention).

- Procès-verbal du 4 décembre 2017

Mme DE SUREMAIN.– Nous avons un deuxième procès-verbal, celui du 4 décembre 2017 et la même problématique, à savoir reprendre des procès-verbaux avec quasiment un an d'écart et des équipes qui ont changé.

Une modification nous a été présentée relative à une déclaration de Mme HUMAIN-LAMOURE qui renvoie à une motion adoptée par l'UFR LLSH.

Je vous lis la modification :

Le texte initial : « Le conseil de l'UFR LLSH du 23 novembre a pris connaissance des enveloppes et des dotations de contribution et face à une augmentation très importante de ses effectifs dans un contexte budgétaire de cette composante déjà très contrainte antérieurement a souhaité voter à l'unanimité des présents et invités.

Le conseil de l'UFR LLSH réuni le 23 novembre, après avoir pris connaissance des enveloppes et des dotations de contribution, manifeste sa désapprobation et son inquiétude concernant le budget initial 2018 tel que proposé. ».

Le texte proposé est le suivant, il clarifie le propos :

« Le conseil de l'UFR LLSH, étant donné l'augmentation très importante de ses effectifs dans un contexte budgétaire de cette composante déjà très contrainte antérieurement, a souhaité voter à l'unanimité des présents et invités la motion suivante : « Le conseil de l'UFR LLSH réuni le 23 novembre, après avoir pris connaissance des enveloppes et des dotations de contribution, manifeste sa désapprobation et son inquiétude concernant le budget initial 2018 tel que proposé. » ».

Ce serait la modification majeure proposée pour ce procès-verbal qui revient à clarifier et à bien s'appuyer sur le texte voté en conseil par l'UFR LLSH.

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Grammaticalement surtout, c'était faux. Le sens n'est pas changé.

Mme DE SUREMAIN. – Avez-vous d'autres modifications ou remarques relatives à ce procès-verbal ?

Il n'y a pas d'autres commentaires, ni de modification des procurations, nous passons au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

<p>Le procès-verbal du 4 décembre 2017 est adopté (avec 26 votes pour, zéro vote contre et une abstention).</p>
--

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1 Approbation de la composition de la commission des moyens

M. LE PRESIDENT.– Nous allons vous lire les éléments de méthode qui ont permis de constituer cette commission. Ensuite, nous vous listerons les personnes qui sont dans cette commission.

Mme DE SUREMAIN.– La philosophie générale qui nous a inspirés, qui doit inspirer notre action, puisque nous nous sommes engagés lors de notre campagne, nous l'avons redit lors des premières réunions de ce Conseil d'Administration et nous souhaitons mettre ces engagements en œuvre, est une problématique du rassemblement et du pluralisme.

La composition de cette commission, conformément aussi au règlement de l'université, reflète la diversité de notre conseil à la fois en termes de listes et en termes de catégories de personnels et d'usagers de l'université. C'est une composition qui essaie de prendre en compte toute cette diversité. Il y a eu également un souci de respect de la parité.

En croisant tous ces éléments, voici notre proposition.

Je vais faire lecture des membres proposés pour cette Commission des Moyens.

- Myriam BARON,
- Lounès CHELGHOUM,
- Isabelle COLL,
- Jean DELBE,
- Anne-Sophie GODFROY-STRAUSS,
- Yamina HAMMA,
- Arnaud LE NY,
- Atef MAZIOUD,

- Judith MONNIER,
- Mohamed Lamine NAMANE,
- Mohammed SAMER,
- Arnaud THAUVRON.

Pour les enseignants–chercheurs, les enseignants et les chercheurs, ce sont donc 12 sièges qui tendent à refléter la diversité de la composition de notre Conseil d'Administration.

Nous avons 5 sièges pour les BIATSS :

- Effrossyni GREKIS,
- Corinne SABLJAK,
- Richard SOUKTANI
- Sylvie VIALLEFOND,
- Jean–Marc PASQUIER.

Pour les usagers, nous avons trois titulaires et trois suppléants.

Les titulaires :

- Ezla Akue NGUEMA,
- Fantin LOWENSTEIN,
- Mihai GUYARD.

Les suppléants :

- Alexandre BERTHIER,
- Hugo LE QUILLEC,
- Lhéo VINCENT.

La diversité politique est respectée et le souci de parité fait que les femmes sont représentées dans ces commissions à égalité avec les hommes.

Avez–vous des remarques ou des questions ?

M. THAUVRON.– Je voulais savoir combien de personnes avaient postulé ?

Par ailleurs, afin de représenter la diversité, ce qui a toujours été fait, puisque je crois même que cela est noté dans les statuts, je voulais savoir comment vous avez pu identifier que les candidats étaient représentatifs de telle ou telle liste, dès lors que les candidatures étaient individuelles. Il semblerait que les membres de cette commission étaient candidats lors des dernières élections sur aucune liste.

Comment avez-vous pu considérer qu'ils étaient dans telle ou telle liste ?

Mme DE SUREMAIN.– Des candidats étaient liés à des listes, parce qu'eux-mêmes avaient candidaté ou avaient été élus dans tel ou tel conseil sur telle ou telle liste. Certaines candidatures effectivement n'étaient pas en lien évident ou manifeste avec telle ou telle liste et nous les avons prises comme telles. Elles ne sont pas majoritaires dans la commission.

M. THAUVRON.– Combien de candidats y a-t-il eus ?

Mme DE SUREMAIN.– Il y a eu davantage de candidatures pour la commission des statuts. Pour celle des moyens, il y en a eu un peu moins. On va vous afficher la liste de toutes les candidatures.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

M. OUAMOULO.– Je suis suppléant de Sonia MOULOUDI. J'ai une demande à formuler au Conseil. Vous avez dû remarquer que concernant les deux commissions – vous parliez de diversité de liste – l'UNEF n'est pas représentée. C'est imputable à nous-mêmes, puisque Sonia n'a pas pris contact et personne n'a pu se présenter. La demande que l'on voulait formuler était que l'UNEF soit représentée dans au moins une commission, la commission des moyens ou la deuxième commission.

Mme DE SUREMAIN.– Il faut rappeler le cadre, il y avait une procédure pour candidater. On a constaté que certaines candidatures n'étaient pas présentes.

Il ne s'agit pas de noms, mais de profils. Il y a une procédure et des délais à respecter,

il n'est donc pas possible d'intégrer dans cette commission des personnes après le délai de candidature.

Vous voyez le tableau qui s'affiche avec toutes les candidatures. Ce tableau précise s'il s'agit de la commission des moyens ou de la commission des statuts.

M. LE PRESIDENT.– En pratique, il y a très peu de personnes en plus.

M. OUAMOULO.– Il manque encore deux places dans la commission des statuts, autant peut-être faire une dérogation par rapport à notre demande ?

M. LE PRESIDENT.– Sur le plan juridique, est-ce que nous pouvons le faire ? C'est une question, puisqu'il y avait des éléments. Si c'est faisable, nous n'avons pas d'opposition à cela, au contraire, parce qu'il y a très peu de représentation étudiante.

M. OUAMOULO.– C'est une demande que je soumetts au Conseil d'Administration.

M. LE PRESIDENT.– Nous avons déjà fait une relance, mais s'il y a un accord du Conseil d'Administration, pourquoi pas.

M. PELLET.– D'autant plus que le règlement intérieur stipule que le Conseil d'Administration valide et veille aux équilibres. C'est le Conseil d'Administration qui veille aux équilibres.

M. LE PRESIDENT.– Il n'y a pas de problème, Eric.

M. PELLET.– Il me semble que l'équilibre est plus important que la *dead line*.

M. LE PRESIDENT.– Quelle serait la proposition ?

M. OUAMOULO.– Nous intégrerions la commission des statuts.

M. LE PRESIDENT.– J'entends, mais qui ?

M. OUAMOULO.– Sonia MOULOUDI avec moi-même en suppléant.

Mme DE SUREMAIN.– La procédure doit suivre un cadre. Nous sommes tout à fait d'accord, si le Conseil d'Administration en est d'accord, pour rouvrir la procédure.

Il ne s'agit pas d'intégrer personnellement tel ou tel candidat ou tel ou tel représentant de telle organisation, mais de rouvrir la procédure et au vu des nouvelles

candidatures, reconsidérer la composition du collège usagers de la commission des statuts en veillant au pluralisme et à l'équilibre.

M. LE PRESIDENT.– Il s'agit bien de la commission des statuts.

M. PELLET.– Dans la commission des moyens, il y a trois noms, dans quelle mesure peut-on avoir l'assurance que l'équilibre, les grands équilibres au sein des usagers sont respectés ?

M. LE PRESIDENT.– Ce sont les candidats. Là non plus, nous n'avons pas fait de sélection.

M. PELLET.– Il n'y a donc que trois candidats ?

M. LE PRESIDENT.– Oui. Il n'y a pas eu de sélection. Nous nous sommes juste permis de suggérer pour la parité qu'il était préférable d'afficher une femme en titulaire.

M. PELLET.– Dans la mesure où nous rouvrons pour la commission des statuts et que la question est la même concernant l'UNEF pour la commission des moyens, avez-vous un représentant pour les autres organisations ?

M. LE PRESIDENT.– Nous n'avons que les candidatures, alors que pour les statuts, il y a des sièges vacants, ce qui nous permet d'ouvrir et donc de demander une représentation des usagers différente. Nous rouvrons et il y aura des propositions, nous avons bien entendu l'UNEF là-dessus.

Je vous demande donc d'adopter cette proposition, à savoir l'ouverture pour la commission des statuts aux usagers, afin de compléter cette commission des statuts.

Je propose un vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La proposition est adoptée à l'unanimité.
--

M. LE PRESIDENT.– Merci. Une ouverture et des propositions vous seront donc refaites

en sachant que la commission des statuts ne va pas se réunir à court terme, nous avons donc un peu de temps.

Nous vous proposons de voter pour la commission des moyens.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La composition de la commission des moyens est adoptée à l'unanimité.
--

2.2 Approbation de la composition de la commission des statuts

M. LE PRESIDENT.– Pour la commission des statuts, nous vous proposons de voter cette liste incomplète, cela permettra quand même de l'asseoir et évidemment, le complément sera voté par la suite. Nous vous proposons de voter en l'état cette liste avec le principe de l'ouverture aux usagers.

M. THAUVRON.– Une petite demande pour la bonne information *a posteriori*, serait-il possible d'avoir le tableau Excel qui a été montré avec les personnes qui ont postulé ?

M. LE PRESIDENT.– Oui, pas de problème, tout cela sera mis en ligne.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La composition de la commission des statuts est adoptée à l'unanimité.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Approbation de la campagne d'emplois du second degré pour la rentrée 2019.

Mme DE SUREMAIN.– Avant de passer au vote sur le tableau qui vous est proposé, je voudrais commencer par rappeler des éléments du cadre et du contexte.

Nous sommes ici dans le cas d'une campagne anticipée. Il s'agit de la campagne anticipée des emplois de profils second degré.

Il y aura par la suite, dans les semaines qui viennent, une campagne générale d'emplois qui se tiendra en novembre et vous aurez à voter sur cette campagne d'emplois. Cette campagne générale d'emplois de novembre concernera les enseignants-chercheurs et si nécessaire, il y aura une deuxième campagne d'emplois second degré, d'autant plus que nous sommes cette année dans un contexte particulier.

Le Ministre de l'Education nationale a annoncé des suppressions de postes importantes dans le second degré, ce qui annonce un vivier plus important que les années précédentes d'enseignants fonctionnaires susceptibles de candidater sur des postes de second degré. Ce n'était pas forcément le cas les années précédentes.

Nous présentons ici aujourd'hui un tableau qui récapitule les demandes des composantes souhaitant le maintien des emplois second degré devenus vacants à la suite soit de mutations, soit de départs à la retraite.

13 postes sont situés à l'ESPE, dans la composante SESS-STAPS, à la faculté de sciences économiques et de gestion et à l'IUT de Sénart Fontainebleau.

Il s'agit de postes qui sont déjà occupés et dont le renouvellement a été justifié par les composantes dans des fiches d'expression de besoins détaillées et solidement argumentées.

Figure aussi dans ce tableau des demandes de création de postes pour lesquelles nous n'avons en l'état – je précise, en l'état – pas de supports de postes à faire correspondre.

Il est néanmoins important de prendre acte de ces expressions de besoins qui sont justifiées dans des fiches d'expression de besoins.

Notre choix politique aujourd'hui est donc de défendre l'emploi et de republier les postes déjà existants qui répondent à des besoins constatés et qui sont clairement argumentés.

Voter contre cette campagne d'emplois en Conseil d'Administration, qui est décisionnaire, aurait pour conséquence immédiate d'empêcher la publication de ces postes et donc, de geler ces postes.

Or, nous sommes à un moment où les besoins d'encadrement sont criants. Nous nous apprêtons d'ailleurs à rencontrer Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de l'Innovation pour lui exposer nos projets et lui faire part de nos besoins. Si nous lui annonçons que nous demandons des postes et que dans le même temps, nous gelons des postes, nous n'aurons aucune espèce de crédibilité ni aucune chance de nous faire entendre.

Le CT, dont l'avis est consultatif, a fait le choix de voter contre cette campagne pour des raisons de nature différente, de deux types précisément. Certains membres du CT souhaitaient que des supports de postes soient pris dans certaines composantes dont il faut cependant préciser qu'elles sont elles-mêmes en tension et qu'elles ont pleinement justifié leur demande de republication de ces postes. Ces membres du CT souhaitaient également que ces supports pris soient redéployés vers d'autres composantes affectées par des hausses d'effectifs et demandant donc des créations de postes.

Nous ne souhaitons pas politiquement procéder de la sorte dans le cadre d'une campagne anticipée encore partielle à ce stade, c'est-à-dire sans que l'entièreté des

besoins ait été exprimée. Sinon, cela reviendrait par le jeu des calendriers à donner une sorte de « prime » à ceux qui se seraient exprimé les premiers dans le cadre de cette campagne anticipée au détriment de ceux qui n'ont pas encore fait valoir l'entièreté de leurs besoins.

C'est bien dans le cas de la campagne générale d'emplois de novembre que l'entièreté des besoins aura été exprimée et que nous en aurons une vision complète permettant ainsi des arbitrages éventuels.

Pour cela, à l'appui de cette campagne, nous rencontrerons chacune des composantes dès la semaine prochaine pour reprendre un dialogue de gestion qui a été effectué par Mme MOULIN-CIVIL en tant qu'administratrice provisoire - nous l'en remercions très vivement. Nous souhaitons aussi avoir un échange direct avec chacune des composantes dans la perspective de cette campagne générale qui concernera les enseignants-chercheurs, mais qui pourra aussi amener à la publication de postes de type second degré.

D'autres membres du CT souhaitent faire valoir que face aux besoins criants, il fallait publier beaucoup plus de postes. Je précise que nous partageons ce constat, il faudrait pouvoir publier beaucoup plus de postes, nous sommes tout à fait d'accord, mais pour l'instant, nous avons un nombre de supports qui est limité et qui nous contraint.

Le CT a adopté une motion qui dénonce ce manque criant de postes et qui donne mission au Président de porter cette demande de moyens d'encadrement auprès de nos tutelles.

Le Conseil d'Administration d'aujourd'hui est décisionnaire, c'est-à-dire que voter cette campagne d'emplois, c'est permettre de publier ces postes au second degré.

En revanche, voter contre cette campagne d'emplois, c'est geler ces postes, mettre en péril les enseignements de notre université, nous mettre en grave difficulté vis-à-vis de nos tutelles et rendre à coup sûr infructueuse toute demande de moyens

d'encadrement supplémentaires.

Voilà le cadre que nous souhaitons vous rappeler à l'occasion de la présentation de ce tableau de la campagne d'emplois que nous proposons à votre vote et à vos remarques et interrogations.

M. PELLET.– Nous sommes au moins deux à avoir été présents au débat du CT et je pense qu'il est un peu abusif de dire qu'il y avait deux raisons à son vote. Le CT est unanime. Il n'y avait pas deux motifs de vote au sein du CT.

Je pense profondément que l'équipe n'a pas compris le sens du vote du CT. Si l'équipe veut comprendre, je vous renvoie au procès-verbal que nous venons de voter, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 décembre 2017 où j'étais intervenu pour expliquer le vote du CT de l'époque.

C'était un vote en deux temps, avec d'abord un vote négatif pour les mêmes raisons que cette année, puis un vote d'abstention, parce qu'effectivement, l'équipe avait pris en compte méthodologiquement, pour la première fois dans l'histoire du CT de l'UPEC, les demandes du CT. Vous n'avez pas compris ces demandes ou vous ne les avez pas lues, mais c'est autre chose,

M. LE PRESIDENT.– La référence que tu fais est une référence à la campagne générale, ce n'est pas du tout la même chose. Pour le CT deuxième version, tu n'étais pas là. Ceux qui étaient présents, dont moi, ont bien constaté qu'il y avait deux positions et à la fin, cela s'est conclu par un vote négatif. Il y avait des positions préconisant de transférer des postes du secondaire sur des composantes qui s'exprimaient *via* ton tableau.

Nous avons pris le parti de ne pas procéder ainsi, cela a été dit et cela a été clairement annoncé comme tel.

M. VALLEE.– Vous opposez le côté redéploiement et le côté demande de création de postes, mais ce n'était pas tout à fait cela, je maintiens. Il y a eu des discussions et cette problématique a été abordée dans le contexte de gestion de la pénurie.

Le résultat final de la discussion a été de demander la création de postes. C'était une demande qui avait été proposée. C'était une discussion.

Là, le résumé est un peu brut de décoffrage et ne peut pas permettre aux gens de ce Conseil d'Administration de se faire une idée. Ils n'y étaient pas, il faut nuancer. Nous avons une discussion pour savoir sur quoi nous pouvions jouer, comment, etc. La question du redéploiement a été posée, mais nous croyons qu'elle a été jugée comme n'étant pas la plus adaptée, notamment parce que même si certaines composantes avaient moins d'étudiants cette année, elles étaient quand même en sous-effectif. Voilà ce qui a été dit.

C'est juste pour ne pas opposer les uns contre les autres et donner un message devant ce Conseil d'Administration plus nuancé.

Mme DE SUREMAIN.– Je me réjouis de cette nuance apportée. Nous avons traduit fidèlement les deux types d'arguments qui ont été exposés, longuement. Je suis vraiment ravie s'il faut nuancer dans ce sens et effectivement, le redéploiement de postes dans ces conditions n'était pas forcément le plus adapté.

Nous l'avons signalé, une motion a été votée. Je rappelle que cette motion n'évoque pas les redéploiements de postes. Cette motion déplore le manque criant de postes – nous sommes parfaitement d'accord – et donne mission au Président d'aller porter ce besoin d'encadrement auprès de nos tutelles.

D'ailleurs, nous pouvons donner lecture de la motion dont nous nous sommes munis pour dire notre bonne foi.

M. BASQUIN.– C'est une motion adoptée à l'unanimité par le CT et dont les termes sont les suivants :

« Le Comité Technique de l'UPEC dénonce le manque criant de postes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de BIATSS au regard des besoins en enseignement. Le volume important des heures complémentaires tel qu'il apparaît structurellement en atteste. »

A la présente rentrée, l'afflux d'étudiants, tel qu'il résulte de Parcoursup, a aggravé la situation pour les enseignants-chercheurs, les enseignants et les BIATSS et rend difficile la bonne mise en œuvre des enseignements.

Le Comité Technique demande donc instamment aux pouvoirs publics des créations de postes en nombre suffisant. Le Comité Technique souhaite que le Président négocie en ce sens avec le Ministère. ».

M. THAUVRON.– Vous dites que si nous votons contre, nous gelons les postes. En réalité, si nous votons contre, nous allons plutôt nous inscrire dans la campagne qui est décalée dans le temps, ce qui permettra d'avoir une vision plus globale des besoins de l'ensemble des composantes.

Là, il me semble qu'en votant aujourd'hui cette campagne d'emplois, nous actons le fait qu'il n'y ait aucun redéploiement de postes, puisqu'il n'y a pas de création de postes. C'est republier à l'identique, sans tenir compte des évolutions et des besoins. Nous l'avons vu avec la campagne Parcoursup qui a fait apparaître des tensions extrêmement fortes sur certaines composantes.

Tu nous as dit que le Ministère allait réduire les postes dans le secondaire. Cela veut dire que si nous faisons une campagne désynchronisée, à la seconde campagne, nous sommes assurés de pourvoir aux postes que nous publierons à ce moment-là.

Cela permettrait d'avoir une vision globale enseignants et enseignants-chercheurs sur les besoins.

M. LE PRESIDENT.– Nous ne pourrons pas publier les postes, tu le sais bien. Si nous ne publions pas les postes, à mon avis, à la deuxième campagne, ce sera balayé.

M. THAUVRON.– En quoi ce serait balayé ? En quoi le fait de publier les postes à la seconde campagne ferait que ces postes seraient balayés ?

M. LE PRESIDENT.– On gèle la première campagne, c'est hyper dangereux.

M. THAUVRON.– En quoi est-ce dangereux ?

Le Ministère va-t-il nous reprendre les postes ?

Mme DE SUREMAIN.– Geler des postes à la première campagne veut dire que nous n'avons pas de besoins urgents d'encadrement et c'est mettre en péril nos capacités d'enseignement. Au-delà de cela, en allant au Ministère en disant : « Nous avons commencé par geler les postes de la première campagne. », nous ne serons pas pris au sérieux.

M. THAUVRON.– Il ne s'agit pas de geler des postes, il s'agit de reporter la décision à la seconde vague.

Mme DE SUREMAIN.– Ce n'est pas possible, nous sommes sur la campagne anticipée, ces supports sont mis au vote et doivent être présentés maintenant. Cela n'empêche pas de redemander lors d'une deuxième campagne, mais c'est la campagne anticipée et c'est maintenant que nous devons prendre position.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– En deçà de l'image que cela donnerait au Ministère, il faut savoir que les campagnes second degré ne sont pas parfaitement synchronisées dans l'ensemble des établissements nationaux. C'est d'ailleurs une tradition d'avoir une campagne second degré déjà un peu tardive par rapport aux autres établissements et nous ne profitons pas toujours des meilleures candidatures.

Il faut être clair, c'est à la première campagne que nous trouvons en général les meilleurs candidats. Attendre la seconde campagne, c'est toujours prendre un risque très important d'un vivier beaucoup plus limité.

M. THAUVRON.– Je suis entièrement d'accord, mais ce n'est pas du tout l'explication que l'on vient de nous donner.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– J'ai bien dit que c'était en plus.

M. BASQUIN.– Il faut tout de même rappeler que pour inscrire un poste à la seconde campagne, il faut pouvoir démontrer auprès des autorités académiques et ministérielles que nous n'avons pas pu utiliser la première campagne, ce qui veut dire que par nature la seconde campagne a un caractère exceptionnel.

Comme le disait Anne-Lise il y a un instant, la seconde campagne doit rester exceptionnelle. C'est extrêmement aléatoire, compte tenu de la situation qui existe dans l'académie de Créteil au niveau du second degré, il est souvent extrêmement difficile d'obtenir des titulaires dans le cadre de la campagne second degré et de fait, le risque est grand de devoir faire appel à des contractuels pour des postes qui apparaissent quand même très névralgiques dans le contexte de l'augmentation des effectifs. C'est un cheminement, me semble-t-il, très incertain.

M. PELLET. – Je voudrais rappeler que ce débat était au cœur de la demande du CT, du premier CT, lors duquel il y a eu le premier vote contre. Le CT souhaitait que les demandes de création figurent dans la campagne de postes et pas seulement les demandes de maintien ; l'exemple était le problème de la FST, dont tout le monde savait qu'elle était en forte tension.

Il y avait trois demandes de création et les trois demandes étaient sorties du débat. Le CT demandait que la réflexion soit globale. Elle craignait – craintes totalement fondées sur l'expérience passée – qu'une fois que nous aurions validé les demandes de maintien, la réponse serait de toute façon négative et qu'il n'y aurait pas de supports, ce que d'ailleurs vous répondiez. Du coup, il n'y aurait pas de réflexion sur la création. Ce que demandait le CT, c'était que tout soit traité en même temps pour éviter que les demandes de création soient renvoyées à la deuxième campagne.

M. LE PRESIDENT. – Nous sommes sur la partie de la campagne emplois secondaires. Sur le vote de cette première campagne, nous nous sommes exprimés.

Cependant, nous pouvons imaginer que cette année, compte tenu de ce qui a été annoncé sur les suppressions de postes qui vont concerner essentiellement le second degré, à savoir collège et lycée, il y aura peut-être des ouvertures de postes.

Il n'est pas exclu qu'une deuxième campagne d'emplois second degré puisse dégager des postes. Nous n'avons pas de certitudes, mais nous pouvons penser que oui.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– 2 500 postes doivent être supprimés dans le second degré. Or, ces postes sont occupés pour l'instant par des enseignants fonctionnaires. Il y a des contractuels aussi, mais beaucoup de fonctionnaires. Il faut donc trouver des voies de sortie pour ces enseignants titulaires et des postes de second degré dans l'université, c'est une perspective.

M. THAUVRON.– Avec un budget de l'enseignement supérieur à la baisse, toutefois.

M. LE PRESIDENT.– Non, le budget de l'enseignement supérieur n'est pas à la baisse. Il y aura effectivement, sous réserve, des postes qui retourneront sur la campagne d'emplois et quelque part, le chiffre de 750 à 800 postes a été annoncé.

Je pense que nous avons tout intérêt à nous saisir de cette deuxième campagne d'emplois pour que, sur le supérieur, nous puissions récupérer ces postes.

Nous ne pouvons pas nous engager, bien sûr, mais c'est l'élément qui filtre aujourd'hui.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Il a souvent été proposé en première campagne de publier l'ensemble des postes maintenus et/ou transformés sur des supports déjà existant et d'examiner en revanche les créations en même temps que la campagne synchronisée enseignants-chercheurs.

M. LE PRESIDENT.– Oui, c'est totalement historique et c'est ce que nous proposons.

Avez-vous d'autres questions ?

(Il n'y en a pas.)

Je vous propose de passer au vote de cette campagne d'emplois enseignement secondaire.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

<p>La campagne d'emplois du second degré pour la rentrée 2019 est adoptée (avec 20 votes pour, 3 votes contre et 4 abstentions).</p>

M. LE PRESIDENT.– Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons vu la Ministre que nous devons rencontrer le 15 octobre. Nous lui poserons bien entendu ces questions. Vous savez qu’il y a une grande réforme également ESPE en cours. Pour avoir entendu le Ministre Jean-Michel BLANQUER s'exprimer, des transferts de postes sont très probables. Nous verrons comment nous pourrions les capter, il ne faudra pas les louper. En tout cas, il y a une vraie fenêtre de tir.

4. POINTS APPROUVES PAR LE CONSEIL CONSULTATIF PROVISOIRE DE L'UPEC (SEANCES DU 31 MAI 2018 ET DU 22 JUIN 2018)

4.1 Approbation de la tarification des diplômes d'université

M. LE PRESIDENT.– Nous passons à un certain nombre d'éléments qui ne vont pas être très pimpants, ce sont les points approuvés par le Conseil Consultatif Provisoire de l'UPEC dans la séance du 31 mai et du 22 juin 2018.

Ce sont, pour la plupart, des points votés en CFVU et présentés par Joëlle CADUSSEAU qui peut d'ailleurs prendre la parole pour préciser un peu la méthode. Cela donne une légitimité à ces points, parce que le conseil consultatif, même s'il a très bien travaillé et voté ces points à l'unanimité pour la plupart, voire tous, n'a pas de légitimité de fait. Il y a donc un petit point qui nécessite un vote par le Conseil d'Administration dans le but d'une sécurisation juridique.

M. LE GOFF.– La formule que tu as utilisée semble être nuancée, ce n'est pas une légitimité de fait, mais de droit.

M. LE PRESIDENT.– Absolument.

Mme DE SUREMAIN.– Nous avons le précédent sur un objet différent, mais en termes de démarche, c'est important. Il y a la question du recrutement des enseignants- chercheurs.

Le Ministère a demandé que le Conseil d'Administration régulièrement constitué s'exprime et vote sur la campagne d'emplois des maîtres de conférences, afin de la sécuriser. C'est un peu dans la même philosophie, sécuriser une série de votes assurés par le CCP par un vote du Conseil d'Administration qui viendrait confirmer ces prises de position et ces votes du CCP.

En l'occurrence, il s'agit du tarif des diplômes d'université. Le Conseil d'Administration doit connaître cet élément tarifaire spécifique, puisqu'il y a des enjeux financiers budgétaires, ces diplômes d'université ayant été présentés en CFVU lors de sa dernière réunion. Ce qui est présenté au vote, ce sont les tarifs de ces DU et DIU déjà présentés en CCP et en CFVU.

Mme CADUSSEAU.– Je peux préciser qu'à la présentation de la CFVU, cela a été adopté à l'unanimité.

Mme DE SUREMAIN.– Il s'agit de :

- 20 DU et DIU en médecine qui présente toujours beaucoup de diplômes universitaires ou interuniversitaires,
- 3 DU en droit,
- 3 DU relevant de la faculté de sciences économiques et de gestion,
- un DU relevant de l'EUP,
- un DU pour l'ESPE.

M. OUANOUMO.– Concernant les diplômes, est-ce que ce sont des diplômes qui vont être encadrés sur le plan national ?

Mme DE SUREMAIN.– Ce ne sont pas des diplômes nationaux, nous ne sommes pas dans le cadre LMD, ce sont vraiment des diplômes d'université. Ce sont des diplômes spécifiques qui sont tenus d'être équilibrés sur le plan budgétaire, ils doivent donc être autosuffisants et ils correspondent à une diplomation de l'université.

Ce ne sont pas des diplômes nationaux.

M. VALLEE.– Nous avons eu la réflexion au Comité Technique, notamment sur ces DU et je me pose la question de l'utilité de certains DU au vu du résultat net pour l'établissement. Des enseignants peuvent faire des heures dans ces DU, mais pour les maquettes, il s'avère qu'il peut manquer des personnels. Il faudrait relocaliser ou recentrer les services des enseignants sur les cours de maquettes et non sur les DU. La réponse de la VPCA à ce sujet est que certains DU ont un intérêt pour la formation, pour l'inscription dans d'autres formations.

Pourrait-on les mettre en exergue dans ce tableau et ne pas s'arrêter à un chiffre brut ? Cela m'intéresse.

Mme DE SUREMAIN.– L'enjeu de ces DU est de répondre à une mission de service public qui est aussi celle de l'université et qui consiste à assurer notamment de la formation continue. En médecine, beaucoup de DU et de DIU sont proposés et font partie de la formation continue des personnes relevant du secteur de la santé. En médecine, mais aussi de manière plus large dans le secteur de la santé. Des diplômes permettent donc à l'université de répondre à sa mission de service public.

Il y a aussi parfois des DU qui peuvent être des DU un peu expérimentaux et qui préfigurent des formations qui peuvent ensuite être intégrées dans des formations plus régulières. On est essentiellement sur des DU de formation continue. Je pourrais mentionner le DU DNL porté par l'ESPE. C'est un DU qui consiste à donner une formation continue à des enseignants titulaires amenés à enseigner une discipline en anglais ou en allemand. C'est quelque chose qui pourrait être intégré dans des diplômes.

Cela n'a pas été possible, cela reste dans le cadre d'un DU, mais il y a quelques années, dans un contexte un peu différent – on connaît les contraintes et les restrictions qui portent sur la formation en ESPE – cette certification DNL pouvait être intégrée à la formation dispensée par les IUFM et ensuite, par le master. Ce n'est pas le cas pour l'instant.

Ce sont des éléments qui permettent de maintenir une formation de qualité et intéressante pour les enseignants.

M. LE PRESIDENT.– Je souscris à ton propos, Benoît, on pourrait introduire dans l'approche DU cet élément de mobilisation. Il faudrait le formuler différemment, mais je trouve que c'est intéressant, comme idée.

Ce que vient de dire Marie-Albane et ce qu'elle avait dit avant fait partie de l'équation aussi. Nous pourrions avoir un DU de cette forme qui serait une rampe de lancement. L'idée me paraît vraiment intéressante.

M. VALLEE.– Existe-t-il un catalogue ? Nous voyons passer les diplômes en commission des moyens ou en Conseil d'Administration, mais...

M. LE PRESIDENT.– Ils sont listés dans chaque composante. Est-ce qu'il y a un catalogue de la DEV ?

Mme CADUSSEAU.– Je n'ai pas la réponse. Nous vous la donnerons et ferons en sorte qu'un catalogue puisse apparaître et soit accessible à tout le monde.

M. LE PRESIDENT.– Avez-vous d'autres questions ?

(Il n'y en a pas.)

Nous devons voter les points, pour des raisons de droit, les uns après les autres.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

<p>La tarification des diplômes est adoptée (avec 26 votes pour, un vote contre, zéro abstention).</p>

4.2 Approbation des calendriers universitaires 2018-2019

Mme CADUSSEAU.– On ne m'a pas donné les calendriers, je ne peux pas les présenter.

M. LE PRESIDENT.– *A priori*, cela ne pose pas de problème.

Cela a déjà été voté en CFVU et présenté.

Mme CADUSSEAU.– C'est la même chose, ce sont tous les calendriers des formations votés à la CFVU à l'unanimité et qui avaient été votés également au CCP dans les dates qui vous ont été mentionnées.

Là encore, il s'agit de valider une décision, un vote, de manière à se protéger d'éventuels recours s'il y avait des manifestations sur ces calendriers.

M. LE PRESIDENT.– Il n'y a pas de polémique là-dessus.

M. PELLET.– Pas de polémique, mais une demande de précision. Dans la synthèse proposée par la DEV, concernant tous ces calendriers, il y a des remarques dans la dernière colonne : les calendriers de certaines composantes sont validés et d'autres sont indiqués « en attente ». A propos de l'ESYPE, il est mentionné qu'il n'y a pas de calendrier. Du coup, que votons-nous pour ces composantes ?

Mme CADUSSEAU.– Le calendrier pour l'ESYPE est passé à la dernière CFVU.

M. LE PRESIDENT.– Cela a été pris en compte.

Mme CADUSSEAU.– Il a été voté par la CFVU de lundi dernier.

M. LE PRESIDENT.– Oui, tous les points ont été pris en compte.

M. PELLET.– Ce qui est mentionné dans la note de la DEV qui nous est fournie dans le dossier a été réglé entre-temps, c'est cela ?

Mme CADUSSEAU.– Cela ne faisait pas partie de la vague précédente et cela a été voté normalement par la CFVU. Ce n'est pas la même chose. Là, nous vous demandons de voter sur des calendriers pour ce point qui avait été voté par le CCP. Le calendrier de l'ESYPE n'a pas été voté par le CCP, il a été voté par la CFVU de lundi dernier.

Ce n'est pas pareil.

M. PELLET.– Et concernant les endroits où il manque tel ou tel élément ?

Mme CADUSSEAU.– Au moment où c'est passé devant le CCP, il manquait des calendriers.

Mme DE SUREMAIN.– Le 22 juin 2018, lorsque ces calendriers ont été présentés en CCP, il a été transmis pour que l'ensemble du dossier soit transmis, mais depuis, le dialogue a continué et a permis d'avoir les réponses nécessaires.

M. LE PRESIDENT.– Merci, je passe au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les calendriers universitaires 2018–2019 sont adoptés (avec 26 votes pour, zéro vote contre, une abstention).

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose de passer au point 4.4 qui reste dans le cadre de la CFVU.

M. VALLEE.– Pour information, l'abstention est justifiée de la manière suivante : Dans certaines composantes, nous attendons de voir si l'on ne peut pas décaler ou supprimer certains examens terminaux, afin de caser tous les groupes. Voter ces calendriers, s'ils vont être modifiés, me semble compliquer. Je me trompe peut-être.

Mme CADUSSEAU.– S'il y a une modification des calendriers, il faudra qu'ils repassent devant la CFVU et nous voterons ensuite en Conseil d'Administration cette modification.

4.4 Approbation de la demande d'accréditation d'une formation conduisant au diplôme d'Etat infirmier et en pratique avancée

M. LE PRESIDENT.– Cette formation a été présentée en CFVU.

Mme CADUSSEAU.– C'est une nouvelle formation que l'UPEC met en place concernant le diplôme d'infirmier en pratique avancée qui, là encore, a été proposée au vote à la CFVU et qui a été votée à l'unanimité.

Nous vous demandons de confirmer, de voter en Conseil d'Administration cette accréditation pour une formation conduisant au diplôme.

M. LE PRESIDENT.– Nous suivons les textes nationaux. Passons au vote.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

La demande d'accréditation d'une formation conduisant au diplôme d'Etat infirmier et en pratique avancée est adoptée à l'unanimité.

4.3 Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilités pédagogiques (PRP) pour l'année universitaire 2018-2019 et des taux minimum et maximum d'attribution de ces primes

Mme DE SUREMAIN.– Il s'agit de vous présenter les primes qui sont associées d'une part, aux charges administratives, aux fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives et d'autre part, aux fonctions ouvrant droit à la prime de responsabilités pédagogiques avec les différents seuils d'attribution.

Je pense que cela va l'afficher dans quelques secondes. Voilà.

Il s'agit de voter sur une organisation générale, c'est-à-dire des fourchettes associées à telle ou telle fonction.

Ces fourchettes ne font que reprendre ce qui a été voté les années précédentes par le Conseil d'Administration et s'inscrivent dans une continuité absolue de la pratique de l'UPEC et des règles que l'UPEC s'est donnée à elle-même. Nous sommes sur la grille générale. Les seuils sont justifiés et seront ensuite appliqués à des personnes, mais

dans le cadre d'un Conseil d'Administration restreint en fin d'année.

Nous votons sur l'organisation générale, le cadre dans lequel devra s'inscrire toute attribution de prime pour charges administratives et pour responsabilités pédagogiques. Nous sommes dans une continuité parfaite de ce qui se pratique à l'UPEC depuis plusieurs années.

Y a-t-il des remarques, des questions, au sujet de ces fourchettes ?

M. VALLEE.– J'ai bien compris que l'on allait voter un tableau avec des fourchettes. Est-ce que nous pourrions avoir un bilan – il a peut-être déjà été fait – des médianes, de l'enveloppe globale, etc. ?

Par ailleurs, j'ai une autre question, souvent, pour tout ce qui est prime de BIATSS, on travaille en enveloppe constante. Si l'enveloppe est constante depuis un certain nombre d'années pour ce dispositif, allez-vous la maintenir constante ou allez-vous l'adapter ?

Mme DE SUREMAIN.– Faire un bilan de l'attribution de ces primes est une excellente idée. C'est quelque chose qui pourrait tout à fait s'inscrire dans le bilan social de l'université, puisqu'il ne s'agirait pas de présenter des données personnelles, mais de faire un point en termes de nombre, de médiane, de moyenne, etc.

Sur la question des primes concernant les personnels BIATSS, nous avons un chantier important qui demande instruction et qui demandera un travail en groupe de travail. Il aura à passer devant les conseils. Ensuite, il suivra le cours normal des régimes d'attribution, des appréciations.

M. PELLET.– En bas du tableau, il y a une note qui indique que l'université décide d'aligner le maximum de la rémunération des primes de VP sur les primes des directeurs d'IUT. Je n'ai pas vérifié le tableau de l'année dernière. Que signifie cette précision sur l'alignement ? Est-ce que c'est du genre : il y avait 9 200 et l'on met 9 279 pour que ce soit au même niveau, mais c'est *grosso modo* la même chose ?

Mme DE SUREMAIN.– Ce n'est pas *grosso modo* la même chose que l'année dernière,

c'est exactement la même chose que l'année dernière.

Le seuil maximal a été fixé historiquement depuis un certain nombre d'années par rapport à ce seuil de la prime attribuée aux directeurs d'IUT comme un montant maximal.

Effectivement, il y a eu un arrondissement à l'unité supérieure, nous n'avons pas mis 9 278,72 mais 9 279, pour un maximum. C'était le même arrondissement l'année dernière.

M. PELLET.– En fait, la note, je ne l'avais pas vue l'année dernière. Elle y était déjà, c'est cela ?

Mme DE SUREMAIN.– Oui, elle y était déjà. C'était sans doute écrit très petit.

M. PELLET.– Deuxième interrogation qui est un peu dans le prolongement de la question que j'ai posée au dernier CA : dans ce tableau il n'y a pas de notion de VP délégué...

Mme DE SUREMAIN.– Il y a la notion de vice-président. La question, c'est : est-ce que l'épiclese modifie la nature du nom qui est ainsi qualifié ? C'est une discussion qui sera présentée en Conseil d'Administration restreint pour justifier les attributions des primes à telle hauteur pour les vice-présidents délégués. Les vice-présidents délégués étant des vice-présidents, la fourchette est donc ouverte.

M. PELLET.– Ce serait donc des vice-présidents qui ne seraient pas au maximum de la prime ?

Mme DE SUREMAIN.– Ils peuvent, mais il faudra justifier par rapport à des missions, des profils. Nous rentrons là dans des cas individuels.

M. PELLET.– Le titre de VP délégué a-t-il un sens ? Si cela n'a pas de traduction administrative, cela n'a aucun sens. Il faut l'appeler « VP », c'est plus clair.

Mme DE SUREMAIN.– Ce sont des vice-présidents délégués. Nous avons expliqué la logique de cette création. Ce sont des personnes rattachées à une vice-présidence de

conseil central ou à une vice-présidence thématique et elles sont amenées à avoir des fonctions de représentation à l'extérieur importantes qui impliquent qu'elles ne soient pas appelées « assesseurs », mais bien « vice-présidents délégués ».

Cela indique qu'elles sont rattachées à un vice-président de conseil central ou à un vice-président thématique.

Après, il s'agira de cas individuels et il faudra justifier – nous le ferons en Conseil d'Administration restreint – le seuil et la hauteur d'attribution de prime.

M. PELLET.– « Assesseur » est-elle une appellation honteuse ?

Mme DE SUREMAIN.– Non, ce n'est pas une appellation honteuse, c'est surtout que le terme « assesseur » est lié à un fonctionnement peut-être plus interne à l'université. Des personnes sont amenées à avoir beaucoup de représentations à l'extérieur et l'appellation d'assesseur n'est pas connue parfois. Elle est utilisée à l'UPEC, mais elle n'est pas utilisée par toutes les universités.

En revanche, l'appellation de vice-président délégué est déjà utilisée par un certain nombre d'universités, ce n'est pas une création *ex nihilo* à l'UPEC, elle existe dans d'autres universités. Cela permet de présenter différemment à l'extérieur des personnes qui sont amenées à avoir des fonctions de représentation.

M. PELLET.– Je comprends que dans ce cas que le titre « VP délégué » vient à la place de celui d'assesseur...

Mme DE SUREMAIN.– C'est rattaché à un vice-président de conseil central ou thématique, mais avec une fonction de représentation importante à l'extérieur, ce qui impliquait de trouver un titre, une dénomination plus adéquate à cette fonction.

Mme LANGLOIS.– Concernant les directeurs de laboratoire, il y a des laboratoires de l'UPEC qui sont des ULM rattachés aux deux tutelles.

(Un grincement persistant gêne l'assemblée.)

Je n'ai pas l'impression que les primes soient alignées avec celles perçues par les

directeurs de laboratoire qui sont CLRS. Il y a une différence.

M. LE PRESIDENT.– Il faut regarder cela. Joker ! Nous allons regarder cela.

Mme LANGLOIS.– Ce n'est pas du tout le même ordre de grandeur.

Mme BARON.– Quand nous avons eu le sujet pour la première fois au mois de juillet, nous avons eu des éclaircissements et des échanges un peu vifs sur l'attribution des primes pour charges administratives pour les directeurs de laboratoire. On nous avait expliqué que c'était dans la fourchette pour certains cas, mais nous avons appris aussi, au détour des échanges, que des commissions s'étaient réunies et avaient essayé d'uniformiser un peu cela sur ces directions de laboratoire.

Il y a une fourchette, nous sommes d'accord pour utiliser toute la fourchette, mais avec des cadres plus normaux.

M. LE PRESIDENT.– Je pense que là-dessus, il faut peut-être revoir cela.

Mme BARON.– Nous avons commencé à en discuter au mois de juillet.

M. MOSCOVICI.– C'est le RNA recherche.

M. LE PRESIDENT.– C'est apparenté à RNA recherche en effet, mais il ne s'agissait pas de cela, c'était plus large. C'est dans le chapeau du RNA recherche, mais c'est un sujet à part entière. Nous allons ouvrir tout cela, nous allons rouvrir le dossier. Nous mettrons des gens autour de la table qui permettront d'éclairer tout cela.

M. BASQUIN.– La logique de l'Administratrice provisoire, c'était plutôt de s'inscrire dans une forme de continuité. Je me souviens de ces débats, mais ces débats, elle les avait renvoyés légitimement à une équipe qui devait être élue et se mettre en place.

Comme dit le Président, cette question appartient à l'avenir. Quand nous avons délibéré en juin, nous étions plutôt dans des dynamiques de continuité.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Tout dépend dans quelle continuité on se place.

M. BASQUIN.– C'est simplement pour rappeler le contexte, pas plus.

M. LE PRESIDENT.– Cela fait partie des éléments qui vont être discutés.

Beaucoup de choses vont être remises sur la table, notamment les points que vous évoquez.

Je vous propose de voter.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Les fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives et à la prime pour responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2018-2019 sont adoptées (avec 26 votes pour, zéro vote contre et une abstention).

5. PATRIMOINE

5.1 Point d'information sur les questions immobilières

M. LE PRESIDENT.– Le point suivant est un point que nous souhaitons proposer. C'est une méthode autour de la formation sur le patrimoine, fortement demandée par les uns et par les autres. Guillaume va vous exposer ce point.

M. POIRET.– Bonjour à tous. Un point d'information sur les opérations du patrimoine à venir, un point d'étape. L'idée est à la fois de traiter les opérations à long terme que sont notamment le CPER, faire un point pour préciser où nous en sommes de la plupart des chantiers et voir les mesures qui sont étudiées ou envisagées pour un certain nombre de points actuels – cela concerne le CROUS ou le Grand Paris – mais aussi pour des points d'augmentation d'effectifs, notamment les mesures en cours et qui peuvent être mises à disposition à court et à moyen terme.

- Le CPER

Je commence par le CPER. Nous avons obtenu un CPER assez fourni avec beaucoup de chantiers. Certains sont en cours de réalisation, d'autres demandent un vote.

Je commence par le plus emblématique, puisqu'il concerne une grande partie des

usagers campus centre, la dalle, avec une des visions de l'étude de programmation qui avait été menée.

C'est un budget de 10 millions d'euros cofinancé par l'Etat à hauteur de 6,5 millions d'euros et par les fonds propres de l'UPEC à hauteur de 3,5 millions d'euros.

Nous avons réalisé l'étude de programmation en 2017 dont vous venez de voir un des visuels. Ce scénario a été proposé sachant – je l'avais précisé dans la présentation du Conseil d'administration de mars 2018 – qu'un seul entre dans l'enveloppe. C'est le scénario étalon* qui consiste à corriger les dysfonctionnements existants en termes d'immobilier, que ce soit l'effritement du béton, la corrosion à certains endroits ou encore les nombreuses infiltrations.

Pour corriger tous ces dysfonctionnements, l'enveloppe de 10 millions d'euros est déjà utilisée, donc tout aménagement paysager qui est souhaité et souhaitable demandera à l'UPEC un effort financier supplémentaire. Cela implique bien un vote du Conseil d'Administration en tout état de cause, mais surtout en toute conscience des implications financières que cela pourrait avoir, puisque le scénario le plus intéressant, d'un point de vue paysager, est quand même à 2 millions d'euros de plus, ce qui entraînerait une participation de l'UPEC à hauteur de 5,5 millions d'euros au lieu de 3,5 millions d'euros.

Il y a une campagne, nous avons quasiment achevé la présentation des scénarios, ce sera bientôt fait. Il y aura une présentation dans un « *UPEC hebdo* » qui permettra à toute la communauté de se saisir du dossier, de voir les différents scénarios et éventuellement, de faire des commentaires et des suggestions par rapport à ce projet. L'idée est qu'il y ait un choix de scénarios avant la fin de l'année pour le Conseil d'Administration, ce qui permettra des études techniques en 2019 et des travaux en 2020 ou en 2021. Cela rentrerait ainsi dans l'enveloppe du CPER.

Deuxième dossier, le bâtiment de recherche bio médicale. Le budget est de 19,5 millions d'euros hors taxes – j'insiste là-dessus, cela avait fait l'objet d'une

discussion – c'est un bâtiment de recherche, la TVA est donc de fait défalquée, ce qui veut dire qu'elle nous sera remboursée.

16 millions d'euros sont apportés par la région et 3,5 millions d'euros sont apportés par l'UPEC.

Il y aura également des fonds européens qui serviront spécifiquement pour abonder l'équipement matériel de ce bâtiment. L'étude de programmation a été effectuée en 2017 en concertation avec les équipes concernées, notamment la faculté de médecine et surtout, les laboratoires.

Nous avons un premier programme adopté par les équipes, nous sommes maintenant en phase d'ajustement et de finalisation du dossier, l'idée étant de présenter aussi au Conseil d'Administration un dossier technique avant la fin de l'année et d'entamer les études techniques ensuite, notamment de maîtrise d'œuvre pour un début des travaux en 2020 ou en 2021.

Voilà les deux opérations CPER importantes, les autres sont en cours, notamment la restructuration de la faculté de médecine qui a déjà été votée, nous en sommes aux phases d'appel à maîtrise d'œuvre. Le chantier va débiter.

- **Les travaux internes**

Je passe aux travaux internes, non pas que le CPER ne soit pas des travaux internes, mais ceux-ci sont financés uniquement par l'université, que ce soit sur le fonds de gros entretien réparation et le GER ou des fonds d'investissement. Ce sont des opérations financées uniquement sur fonds UPEC et réalisées de manière pluriannuelle pour permettre un meilleur fonctionnement et un meilleur accueil aussi bien des personnels que des étudiants.

Concernant le bâtiment I, je rappelle le contexte, les deux ailes étaient inoccupées suite au déplacement de deux services de la présidence et du service d'orientation des étudiants. Il avait été décidé de faire une étude de programmation en 2016, réalisée en 2017, avec deux axes majeurs :

D'une part, séparer les circulations. Le but est d'éviter – c'est toujours dans l'idée, je tiens à avouer qu'étant utilisateur du bâtiment, entre la théorie et la réalité, il y a un grand pas – que les étudiants ne se trouvent dans des ailes administratives. C'est souvent le cas, chaque jour, au patrimoine, on en accueille une vingtaine.

Ce n'est pas un endroit qui est fait pour l'orientation, mais ils rentrent quand même. Théoriquement, nous sommes donc censés séparer les circulations, afin de favoriser des ailes UFR dédiées à l'étude et à la recherche et des ailes service central dédiées à l'administration.

Nous avons essayé de créer des espaces de convivialité à chaque étage du bâtiment. Pour l'instant, il y a une salle de convivialité seulement, souvent trop occupée, surtout en ce moment. L'idée est de multiplier ces espaces. Certes, ce sont de petites surfaces, mais cela permet à chacun d'avoir un espace plus vivant au niveau de chaque aile du bâtiment.

D'autre part, rapprocher la plupart des services centraux, y compris la Direction de la communication qui devait regagner le bâtiment I.

Face à l'ensemble de ces impératifs, un seul scénario : optimiser l'ensemble en termes d'utilisation des surfaces par rapport au cahier des charges. C'est le scénario qui avait été privilégié et nous avons fait les travaux de désamiantage de juillet à septembre, puis en octobre. Il y a un peu de retard.

Nous avons une réalisation fin 2018 des locaux du département de communication. Ce n'est pas la même chose que la Direction, le département est pour l'UFR et l'idée est de créer des salles de classe supplémentaires dans une période où la montée des effectifs nous impose d'essayer au maximum d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.

Il y aura ensuite la réalisation des locaux du service de vie campus courant année prochaine, c'est le souhait du service de vie campus lui-même. Nous en sommes aux phases d'étude. La réalisation de ces locaux sera donc mise en place cette année et

l'année prochaine.

Les travaux projetés concernent la restructuration de l'aile I3 en juillet et en août 2019. Cette aile est assez particulière. A mon avis, c'est un inconvénient tant pour la faculté que pour les services centraux, parce que c'est une aile partagée.

Une partie de l'aile est dévolue aux services centraux, je crois que c'est le service facturier. Non, on me dit que c'est le I1. Je me suis trompé, effectivement. Vous avez une séparation, une aile fréquentée par des étudiants et par des services centraux, ce qui peut occasionner des difficultés de fonctionnement à certains horaires où les étudiants passent pour se rendre à leur cours.

Selon les préconisations du cahier des charges, il s'agit de rendre cette aile à l'UFR et de permettre aux services centraux d'occuper l'ancienne aile de la présidence pour qu'ils puissent bénéficier de nouveaux locaux refaits à neuf.

Très rapidement, parce que c'est un chantier qui demandera plus que l'implication de l'UPEC, j'aborde le projet de restructuration du bâtiment P. Quelques éléments de contexte d'abord, vous avez le bâtiment de la MSE qui a été achevé et qui sera prochainement occupé, à condition que le dégât des eaux qui s'est produit en mai de cette année puisse faire l'objet de réparations urgentes, sachant que la région étant le maître d'ouvrage, c'est à elle que revient la gestion de ce dossier.

Ce nouveau bâtiment qui entraîne des déplacements de l'équipe de recherche impliquait une nécessité de repenser le bâtiment P selon les mêmes règles que pour le bâtiment I, à savoir séparation des circulations et clarification des étages de recherche, des étages d'enseignement et des étages d'administration.

Nous avons réalisé une étude de programmation en 2017 avec la présentation de l'ensemble de la composante des différents scénarios projetés, quatre en tout, qui allaient de 8 millions d'euros pour restructurer l'existant sans ajout jusqu'à 45 millions d'euros pour quasiment construire une deuxième faculté à proximité.

Il avait été précisé que la programmation était libre de tout proposer, sachant

qu'ensuite, il y aurait des choix faits par rapport à nos capacités financières.

La composante a porté son choix sur un scénario intermédiaire en janvier 2018 avec la création d'espaces de convivialité à chaque étage et la clarification des circulations.

Désormais il y a deux objectifs : le premier est de trouver des financements pour un certain nombre de réalisations qui ne peut pas se faire sur les fonds de l'université seule et parallèlement, d'opérer en coordination avec la composante une restructuration des ailes une par une pour favoriser la mise en place de ce scénario et réduire progressivement les factures pour qu'il n'y ait plus à la fin, pour les partenaires que nous trouverions, que les phases lourdes de restructuration à financer.

Je passe aux amphithéâtres. En 2016, quand l'équipe d'Olivier MONTAGNE est entrée en fonction, l'amphi 1 venait d'être rénové avec l'adjonction d'une captation vidéo et d'un certain nombre d'éléments techniques.

Sur ses recommandations, il a été procédé à une rénovation progressive de l'ensemble des amphithéâtres, à raison de deux par an, voire trois lorsque financièrement, cela a été possible. Cela a été procédé en 2017 et en 2018 pour les amphis 5 et 6. Cette année, nous avons fait les amphis 3 et 4.

Dans chacun des cas, lorsque c'était nécessaire, ce qui était malheureusement régulièrement le cas, il a été aussi procédé à l'adjonction de matériaux audiovisuels pour permettre la vidéo projection. C'était un minimum pour des amphithéâtres.

Ces travaux vont se poursuivre avec la mise en place cette année de la rénovation de deux autres amphithéâtres. Cela dépendra de la taille de l'amphithéâtre, car cela coûte beaucoup plus cher lorsque l'on met des échafaudages, ce qui est le cas pour l'amphi 2, celui que l'on visait initialement.

Il y a également la mise en place d'un plan pluriannuel d'équipement et de remplacement du matériel audiovisuel, puisque certains amphithéâtres sont encore non équipés ou bien, l'équipement est déficient. Nous allons procéder cette année au

changement d'un maximum de vidéoprojecteurs, afin de favoriser et d'optimiser le fonctionnement des amphithéâtres.

Je rappelle qu'ils sont occupés à hauteur de 95 %, donc d'une part, c'est logistiquement très difficile à réaliser au vu de l'occupation et d'autre part, il est impératif que l'accueil des étudiants se fasse dans de bonnes conditions dans les amphithéâtres qui sont mutualisés et très sollicités.

Dernier dossier qui sera traité ici, dans les travaux internes, le dossier du bâtiment Chérioux. C'est un peu particulier, parce que c'est interne et externe.

Il s'agit de locaux du département qui étaient transférés à la SADEV – si je dis une bêtise, n'hésitez pas à me corriger – pour un allotissement et la création d'une ZAC. L'UPEC a montré son intérêt pour un bâtiment, l'idée étant de pouvoir clore d'un point de vue bâtementaire l'IUT. En fait, l'IUT se trouve ici, entre ce bâtiment-ci et ce bâtiment-là et l'idée est donc de le fermer d'un point de vue bâtementaire. Vous avez une unité de structure qui se ferait et qui permettrait de fermer le site de l'IUT pour éviter d'avoir des circulations non désirées de personnes qui se rendent dans d'autres espaces du site Chérioux.

Il avait été décidé par le département de retirer ce bâtiment de l'allotissement de la ZAC et de discuter avec l'université pour son acquisition. Une première proposition de prix avait été faite en 2017 avec un refus de l'université considérant que le prix était trop élevé. Les discussions vont désormais reprendre pour redéfinir le devenir de ce bâtiment et voir ce que l'université pourrait éventuellement en faire.

M. AMBROISE. – Je voudrais une précision sur ce point. L'idée finalement, dans le cadre de cette opération, c'est d'avoir votre stratégie patrimoniale bien identifiée. Si nous identifions bien vos besoins, l'offre pourra être adaptée en fonction. C'est l'aménageur, la SADEV, qui a la nécessité de savoir ce que vous voulez faire de ce bâtiment et en fonction, l'offre sera peut-être plus appropriée et entrera plus dans votre budget.

- **Les travaux extérieurs**

M. POIRET.– Je termine par les travaux extérieurs, non pas parce qu'ils ne nous concernent pas, mais parce que l'université n'étant ni maîtrise d'ouvrage ni maîtrise d'œuvre, nous sommes d'une certaine manière contraints de subir avec une capacité d'action souvent assez limitée.

Je commence par le plus emblématique, la Société du Grand Paris. Je rappelle le contexte, il s'agit d'un ouvrage annexe dans le prolongement du bâtiment L5 de l'IUT. C'est une cheminée d'aération et d'évacuation de personnes en cas de difficulté sur la ligne.

La décision d'implantation a été prise sous la mandature 2012–2016, le dossier est relativement ancien. La première proposition de la SGP portait sur le parking du L5, le parking de livraison, ce qui rendait l'accès au L5 complètement impossible. Il avait été obtenu par la présidence HITTINGER* que l'ouvrage soit déplacé.

Depuis cette décision, les services du patrimoine, hygiène et sécurité ont eu des demandes régulières d'études précises d'impact tant durant la période du chantier qu'après, lorsque l'ouvrage sera en fonction, sur les activités de recherche et d'enseignement. Pour l'instant, ces études d'impact n'ont pas été suivies d'effet.

De ce fait, l'université, sous Mme MOULIN–CIVIL, a refusé dans un premier temps de signer la convention d'occupation temporaire de la parcelle en question et a adressé des courriers à la SGP pour demander ces études de manière à garantir la continuité du service public d'enseignement et de recherche, ce qui nous paraît être *a priori* la seule chose que nous puissions exiger. Nous n'allons pas demander l'arrêt des travaux, mais nous allons demander qu'il y ait des garanties spécifiques du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre sur notre capacité à poursuivre nos activités, alors que le chantier sera à quatre mètres du bâtiment de l'IUT.

La SGP a réagi, nous avons fait une première visite d'un chantier le 19 septembre dernier à Vitry avec les usagers des bâtiments de l'IUT pour mesurer le bruit. Il y en a.

La semaine prochaine, un acousticien mandaté par la SGP va faire des mesures de bruit à TO, sans chantier d'abord et avec des régulations de bruit à peu près similaires à celles du chantier ensuite, afin de mesurer les variations que cela peut avoir dans les salles de classe et de voir si véritablement, il y a des besoins, malgré les murs de protection, de changer, de déplacer des locaux ou d'appliquer des mesures techniques permettant de faire face à ce chantier. Il est quand même censé durer huit à neuf mois, ce qui rendrait l'année totalement impossible sans mesures de protection pour les étudiants.

Voilà où nous en sommes. Nous n'avons toujours pas signé la convention d'occupation temporaire, nous ne la signerons que quand nous aurons des garanties précises et des engagements sur la suite de nos activités.

- Le CROUS

Dernier sujet, le CROUS, avec les travaux de restructuration de la Pointe Jaune plus que nécessaire. Il n'est pas question de critiquer ces travaux sur leur objet même, le CROUS, comme tous nos bâtiments, vieillit et il faut viser à le refaire, y compris parce que les usages des étudiants se sont unifiés.

Ces travaux vont durer jusqu'en janvier 2020. Je précise que le calendrier est celui du CROUS, ce n'est pas le mien et je ne m'engage pas sur ce calendrier. S'il y a des modifications, elles seront le fait du CROUS, elles ne seront pas le fait de l'université. Je vous donne donc ce calendrier à titre indicatif seulement.

Le CROUS Pointe Jaune sera fermé totalement jusqu'en janvier 2019, c'est la dernière date que nous avons obtenue. Il y aura ensuite la réouverture partielle d'une salle au deuxième étage. Tout le deuxième étage sera réouvert, ce qui permettra la restauration des étudiants dans de meilleures conditions.

Pour l'instant – vous avez eu des études – nous en sommes à deux points importants : Premier point, ce sont des études de solutions alternatives de lieux de restauration pour permettre dans un premier temps que les étudiants puissent se restaurer.

Quand il fait beau, il n'y a pas nécessité, mais cela ne va pas durer très longtemps. Il s'agit donc de permettre aux étudiants de se restaurer dans un lieu à l'abri.

Deuxième point, au-delà des aspects locaux, ce sont des demandes renouvelées au CROUS d'une amélioration sensible des conditions de restauration des étudiants, parce que les solutions mises en place au sein de l'architecture sont insuffisantes pour permettre une restauration dans de bonnes conditions temporelles. Cela prend beaucoup de temps apparemment pour les étudiants d'avoir de quoi se nourrir. Ce serait soit via des *foodtrucks*, soit via l'installation d'une troisième ou d'une quatrième caisse, l'idée étant de favoriser, pour les étudiants dans un premier temps – j'insiste sur « dans un premier temps », Christophe parlera des personnels ensuite – une restauration rapide et d'éviter qu'ils attendent une demi-heure pour avoir un sandwich.

M. LE PRESIDENT.– Nous allons faire un point final sur le personnel, puisque nous sommes sur le sujet de la restauration.

M. BASQUIN.– Un petit complément concernant la restauration des personnels liés au campus centre dans ce contexte en effet un peu compliqué.

Je voudrais rappeler qu'il existe quand même à proximité du campus centre des solutions de restauration liées au CROUS, comme la brasserie du campus du Mail des Mèches et un restaurant universitaire à la faculté de droit, solutions qui ne sont pas très éloignées du site du campus centre.

Nous avons bien conscience que ces éléments de réponse ne sont cependant pas suffisants. C'est pourquoi deux conventions sont en discussion et devraient pouvoir déboucher prochainement.

L'une avec le CROUS de manière à pouvoir subventionner des solutions de restauration un peu différentes. Il s'agirait de pouvoir subventionner désormais un certain nombre de paniers repas distribués à la cafétéria qui n'étaient pas soutenus financièrement par l'université jusqu'à présent.

L'autre piste sur le point d'aboutir est de pouvoir signer une convention avec la restauration du Palais de Justice, là aussi pour subventionner, soutenir financièrement les personnels de l'université qui souhaiteraient prendre leur repas au niveau d'une restauration pas inintéressante et tout à fait proche de notre université.

Ces conventions sont en négociation, celle du CROUS est pratiquement aboutie. Les discussions avec le Palais de Justice sont très avancées. Le but est de pouvoir subventionner les personnels pour l'accès à ces points de restauration. Ces points de restauration existaient et étaient accessibles, mais n'étaient pas ou peu subventionnés, d'où l'idée de soutenir financièrement les personnels qui souhaiteraient utiliser ces possibilités.

L'université est complètement mobilisée là-dessus, les services y travaillent et nous mobiliserons les crédits nécessaires à cet effet.

M. LOWENSTEIN.– J'ai deux questions. La première, c'est une interrogation sur les éléments de calendrier concernant la rénovation de la dalle. Je me rappelle que vous l'aviez présenté au Conseil d'Administration de mars, mais la décision des conseils centraux a dû énormément bousculer ce calendrier. Je voulais savoir ce qu'il était possible d'attendre.

La deuxième question est par rapport à la restauration et au CROUS. Aujourd'hui, y a-t-il des discussions entre ton service et les leurs, parce que le CROUS considère que le problème de restauration est entièrement de notre responsabilité et qu'il ne pourrait pas développer de restauration sur des locaux qui ne leur appartiennent pas ? Evidemment, ils ne sont pas très entreprenants, mais je pense qu'il serait de bon ton de voir avec eux si nous ne pourrions pas libérer quelques locaux qui serviraient à accueillir les étudiants, parce que la cafétéria qui a été mise en place n'est absolument pas suffisante. La proposition de *foodtrucks*, détaillée par M. AUMIS*, c'est une seule caisse.

Sachant que cela prendrait deux minutes par étudiant et considérant que ce serait

ouvert de 11 heures à 14 heures, soit trois heures, cela représente 90 repas servis. C'est ridicule.

Je voulais donc savoir quelle discussion était mise en œuvre et quelle solution on pouvait attendre, car les conditions météorologiques vont se dégrader rapidement et les étudiants ne sont absolument pas accueillis.

M. POIRET.– Sur les éléments de calendrier, j'avais fait une présentation très précise avec des éléments très précis. Là, elle l'est moins. Effectivement, nous avons six mois de retard. Le dernier calendrier prévoyait que cela s'arrêterait en décembre 2020 et j'ai ajouté 2021, car cela ne s'arrêtera pas en 2020. Ce n'est pas embêtant en soi pour un CPER, l'essentiel étant que les crédits soient entamés avant 2020. Une fois que les crédits sont entamés, ils sont bien réservés jusqu'à la fin de l'opération.

Il est vrai que la démission provoque un retard de six mois, ce qui a des conséquences sur l'ensemble des opérations, parce qu'il y a des délais incompressibles. Le premier, étant donné que nous sommes obligés de faire appel à une maîtrise d'œuvre, est un délai de quatre mois, car il faut le temps de lancer l'appel, de traiter les dossiers, de sélectionner plusieurs dossiers en général avant d'en sélectionner un après des études plus précises. Autre délai, celui des études techniques qui dure à peu près un an. Nous ne pouvons pas lancer les études techniques avant le vote du Conseil d'Administration, c'est obligatoire, mais pas avant non plus l'appel à un maître d'œuvre.

Grosso modo, nous perdons entre quatre et six mois, mais cela ne pose pas de problème du point de vue du calendrier. Nous serons encore en 2021, ce qui convient pour l'allocation des crédits. Il n'est pas prévu dans la future CPER, ce qui tend à faire penser que le CPER devant s'achever en 2020 s'achèvera sans doute *a minima* une année plus tard. Cela nous met malgré tout dans de bonnes conditions par rapport au calendrier.

Pour ce qui est des locaux, je pense comprendre ce que veut dire le CROUS, dans le

sens où ce n'est pas à eux d'occuper nos locaux – c'est fort heureux, d'ailleurs – en tout cas sans notre autorisation.

Il y a deux points importants par rapport à cela. Les conditions d'accueil en termes d'hygiène et de sécurité font que nous ne pouvons pas mettre à disposition du CROUS n'importe quel local dans le but de faire une activité de restauration. Ce n'est pas possible, car cela suppose des travaux. Et pour dire les choses très clairement, des travaux supposent une petite étude avant qui va prendre facilement un mois. Nous sommes mi-octobre ou début novembre, le temps de faire les travaux, nous serons en janvier 2020. Mettre à disposition des locaux pour augmenter la capacité d'accueil du CROUS d'un point de vue de restauration me paraît très difficile.

Le CROUS nous aurait dit en juin ou en mai qu'il avait des problèmes et qu'il voulait des locaux supplémentaires, je ne sais pas si nous y serions arrivés, parce que nos locaux sont très demandés, mais nous aurions pu trouver des solutions. Là, nous sommes au pied du mur et en termes de locaux supplémentaires pour l'activité de restauration, ce n'est pas possible.

M. LOWENSTEIN.– M. AUMIS rejette en bloc la responsabilité du CROUS et nous met tout sur le dos prétextant que tous les éléments avaient été votés, présentés. Pour lui, sa responsabilité était parfaitement dérogée et l'université a mis trop de temps à réagir. Il invoquait également de notre part un manquement dans la gestion des flux car selon lui, si nous réglions nos problèmes de pause méridienne, il n'y aurait aucun problème de restauration aujourd'hui, ce que j'ai trouvé assez fort, comme argument. C'est surréaliste. Je voulais donc porter cette information à votre intention.

De plus, l'offre de restauration est parfaitement désastreuse tant sur un plan financier que nutritionnel.

M. POIRET.– Je ne réagirai pas à cela, parce que nos emplois du temps sont très contraints.

Je pense que si le CROUS prenait la peine de les regarder, il verrait que l'on ne choisit

pas nécessairement de mettre nos étudiants... Une pause méridienne à midi ou à 13 heures me paraît le minimum. Nous n'allons pas faire manger nos étudiants à 10 heures ou à 14 heures, ne serait-ce que parce qu'un étudiant qui a faim n'écoute pas bien et qu'un enseignant qui a faim n'enseigne pas bien non plus.

De manière très claire, en juillet, nous avons eu une présentation des installations de l'Archipel. Ils nous ont dit que c'était 2 000 repas méridiens avec ces installations-là. Nous leur avons dit que nous n'y croyions pas, que cela ne nous paraissait pas crédible et que ce n'était pas suffisant. Cela leur a été dit. Peut-être qu'il faut en venir à d'autres méthodes et leur faire des écrits, une petite lettre leur disant : « Cela ne suffit pas. Nous voudrions la preuve que nous avons été informés, etc. ». Ce serait assez regrettable, parce que ce n'est pas le genre de relation qu'il faut avoir avec un partenaire, l'écrit suppose une absence de confiance. Le principe n'est pas de rejeter la faute sur les uns ou sur les autres, c'est de dire quand on est au courant et quand on dit les choses.

En juillet, nous avons eu une présentation du système de la double caisse, nous avons dit que ce n'était pas suffisant à notre sens pour 2 000 étudiants méridiens.

M. THAUVRON.– Pourrions-nous avoir ce PowerPoint ? Il n'est pas sur le SharePoint.

Ma question concerne Chérioux. Je n'ai pas compris si la négociation avait buté sur l'allocation ou l'acquisition.

M. POIRET.– Elle a buté sur deux points : le prix de l'acquisition et les modalités de l'acquisition. Nous avons une demande particulière échaudée par d'autres chantiers, sans remettre en cause les compétences de la SADEV, ce n'est pas le problème, elle se proposait d'être maîtrise d'ouvrage et de réaliser les travaux pour nous, mais je préférerais que nous soyons maîtrise d'ouvrage. Ainsi, s'il y avait le moindre pépin, nous pourrions nous en rendre compte tout de suite et nous pourrions corriger.

Pour d'autres chantiers qui avaient été menés et sur lesquels nous n'étions pas maîtres d'ouvrage, nous avons découvert à la fin des dysfonctionnements qui ont

retardé d'autant les travaux, le meilleur exemple étant la MSE où entre la réalisation finale et les demandes des laboratoires, il y a eu un certain nombre de variations problématiques qu'il a fallu corriger ensuite.

Pour la SADEV, c'est lié à une expérience que l'on a, mais il y a la difficulté également que lorsque nous sommes en réunion, il nous faut sortir les comptes rendus des réunions, afin de vérifier qui avait demandé quoi, quand, si c'était judicieux, etc.

Je préfère donc que le patrimoine soit tenu pour responsable, au moins, vous savez sur qui taper au lieu de faire ce que nous sommes obligés de faire pour la MSE...

M. THAUVRON.– Sur Chérioux, est-ce une acquisition ou rien du tout ? Il n'y a pas de location, d'occupation ou autre ?

M. LE PRESIDENT.– Tout est sur la table, tout est ouvert. Je pense que l'on reprend des contacts politiques. L'opportunité Chérioux est une vraie opportunité, mais il faut la voir dans le détail et avoir une proposition concrète.

Pour le principe des documents qui sont diffusés, la réponse est oui, tous les documents présentés en Conseil d'Administration seront évidemment sur la plateforme.

M. POIRET.– J'en profite pour dire de ne pas nous reprocher qu'il y aura une présentation en CHSCT et que ce sera sensiblement la même, car l'idée est d'avoir le même discours aux différents conseils pour que justement l'information soit transparente et la même pour tout le monde. Il y a une demande d'information patrimoniale du CHSCT, ce sera donc à peu près la même présentation avec quelques variations suivant les demandes précises.

M. PELLET.– Tu as parlé de la recherche de solutions d'urgence, les étudiants s'en font l'écho, ce qui est normal, surtout que l'on bénéficie d'un temps favorable qui cependant ne va pas durer. Qu'en est-il de la solution du barnum ?

M. POIRET.– Nous sommes encore en train de regarder avec la mairie, parce qu'il y a une véritable question de permis de construire. Si permis de construire il y a, d'un

point de vue temporel, c'est impossible. Même si la mairie met la meilleure volonté du monde, il y a des délais incompressibles, ce qui rendrait très difficile la réalisation de ce barnum. Nous sommes en négociation pour regarder précisément, parce que suivant les articles de loi, si c'est un chapiteau, il n'y a pas besoin, mais si cela est trop long, il y a peut-être nécessité de demander un permis de construire.

M. PELLET.– Et en-dessous du format ?

M. POIRET.– Il y avait une solution en partant sur plus petit, mais ce n'est pas uniquement la taille qui compte, c'est la durée surtout. Pour plus de tant de semaines, on estime que c'est une installation durable.

M. PELLET.– Si je comprends bien, tout le monde constate la situation catastrophique et l'urgence : tant qu'il y avait l'hypothèse des barnums, il y avait le sentiment que la solution d'urgence était trouvée, mais...

M. LE PRESIDENT.– Il y a d'autres hypothèses, d'autres solutions, nous sommes sur le coup des locaux en dur. Nous sommes totalement mobilisés là-dessus, parce que comme tu le dis, l'été indien, c'est bien, mais...

M. PELLET.– Une remarque, nous sommes tous d'accord, le CROUS est un peu en-dessous de ses responsabilités dans cette affaire, mais j'ai quand même envie d'ajouter que l'université savait aussi les problèmes que cela allait poser et le Service Patrimoine pouvait anticiper les problèmes, si le CROUS ne le faisait pas.

M. POIRET.– Le problème que nous avons eu, c'est que la première temporalité qui nous avait été fournie était une temporalité où le CROUS commençait ses travaux en juillet. Tous ceux qui étaient sur le site campus centre en juillet le savent, le CROUS n'a rien fait. Nous avons été informés extrêmement tardivement sur le fait que le phasage initial n'était pas respecté.

Les travaux du CROUS ont commencé en septembre, ni en juillet ni en août, en septembre. Cela fait déjà deux mois de retard.

Le phasage qui nous avait été distribué prédisait *grosso modo* que fin octobre début

novembre, nous terminions. Fin octobre ou début novembre, ce n'est pas tout à fait le même problème. Je ne dis pas que nous aurions pu essayer de trouver quelque chose, mais une semaine ou deux seulement auraient posé vraiment difficulté. Là, on est sur une période de deux mois entre novembre et décembre où les solutions de restauration n'ont pas été prévues par le CROUS et pour dire les choses très clairement, au cours d'une réunion avec M. AUMIS, il nous a appris au détour de la conversation que la première date annoncée était mi-décembre et que finalement, il ne pourrait pas la tenir. Nous l'avons su fin juillet. J'ai encore la date de la réunion, c'était le 25 ou le 24 juillet.

C'est un peu la difficulté. Nous pouvons effectivement prévoir les choses à partir du moment que nous sommes au courant des évolutions du phasage et des retards. Il y a des retards sur tous les chantiers, mais généralement, c'est pour la fin, pas pour le début. Là, ils ont commencé très en retard sans nous avertir que les travaux n'étaient pas initiés en juillet, contrairement à ce qui avait été annoncé. Ce retard de deux mois, nous le payons maintenant. On nous a annoncé début juillet que les travaux prenaient un peu de retard. Nous avons eu une réunion avec le maître d'œuvre à laquelle le CROUS nous avait invités où, précisément, le maître d'œuvre détaillait un phasage très contraint. La demande de M. AUMIS, qui faisait sens à l'époque pour le CROUS, car le CROUS est très perdant dans cette histoire – ce n'est pas bon de ne pas ouvrir sur son site principal – a été la réouverture mi-septembre, fin septembre au plus tard, des activités de restauration du CROUS pour ne pas perdre de clientèle et de revenus. J'en étais resté à cette réunion et à la demande au maître d'œuvre qui était très claire. Nous n'avons pas eu d'information jusqu'à fin juin, début juillet où l'on nous a dit : « Nous aurons du retard, ce sera pour début novembre. ».

Dont acte, sauf que là, nous sommes déjà un peu plus embêtés.

M. PELLET.– Mon autre question porte sur les amphis. Je crois que la première fois que je l'ai formulée officiellement à l'équipe de direction de l'UPEC, c'était en 2012. Je

demandais s'il était possible d'aménager un amphi pour en faire une salle de spectacle occasionnelle. Je trouve qu'une université qui a 30 000 étudiants – 33 000 personnes avec les personnels – sans aucune possibilité d'aménager un espace pour des spectacles, c'est bien dommage. J'avais déploré que la restructuration de l'amphi jaune n'ait pas pris en compte cela. La dernière équipe m'avait dit que l'amphi orange serait programmé pour être aménagée en salle de spectacle, est-ce toujours le cas ? Pardon, pas l'amphi orange, le grand, le T500.

M. POIRET.– La question peut se poser pour l'amphi bleu ou pour l'amphi T500 qui sont les deux grands. Effectivement, ce sont les deux qui, d'un point de vue de contenance, peuvent permettre une salle de spectacle de dimension relativement correcte. C'est aussi pour cela que je n'ai pas arbitré sur la question de savoir si nous faisons ou pas l'amphi bleu l'année prochaine. Nous pouvons peut-être en faire encore deux petits et prendre deux ans pour réfléchir précisément à comment transformer l'amphi bleu.

M. PELLET.– Cela suppose un cahier des charges très précis et cela demande une anticipation sur les coûts. Il s'agit de prévoir un aménagement amovible et non pas une salle permanente. Un cahier des charges précis permettrait de résoudre les problèmes de sécurité par anticipation et un amphi aménageable donnerait des possibilités aux gens qui ont envie de monter des spectacles, ce qui contribuerait aussi à l'amélioration de la vie de campus.

M. POIRET.– Le dossier n'est pas abandonné. Pour ce qui me concerne, je l'ai bien en tête, cela explique pourquoi je n'ai pas arbitré encore pour choisir si nous faisons l'amphi bleu ou si nous faisons deux petits d'une contenance de 200 étudiants. Le T500 fait 500 étudiants et l'amphi bleu, 350. Ce sont des salles un peu plus grandes et surtout, qui ont plus de profondeur permettant ainsi de faire ce type de réalisation. Si c'est le cas, pour l'un comme pour l'autre, il faudra une bonne année, donc commencer à la fin de l'année le cahier des charges pour un chantier qui aurait lieu

en 2020 et non en 2019.

M. PELLET.– Il y a donc un engagement officiel, l'un des deux sera aménagé ?

M. POIRET.– Il y a un engagement officiel à avoir la réflexion avec ceux qui le souhaitent. Je regarderai financièrement. Je ne cache pas pourquoi nous faisons un amphi par an. Quand c'est l'amphi bleu, par exemple, il faut mettre des échafaudages et cela chiffre tout de suite, c'est un coût de 150 000 euros. Il faut donc regarder par rapport aux finances ce que nous pouvons faire. Je ne veux pas non plus m'engager sans savoir combien cela coûterait.

M. LE PRESIDENT.– Nous allons regarder cela. Nous sommes *a priori* complètement favorables à ce qu'il y ait une salle de spectacle. Un des points qui pêchent à l'UPEC, c'est justement l'élément culturel. Nous verrons en fonction des possibilités, en tout cas l'équipe est extrêmement favorable à cette approche.

Avez-vous d'autres questions à poser à Guillaume ?

(Il n'y en a pas.)

Merci. Nous referons des points réguliers avec le patrimoine et vous aurez le diaporama.

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

6.1 Informations sur les contrats et conventions approuvés par le Président par l'Administratrice provisoire ou par le Président par intérim au nom de l'université depuis la séance du Conseil d'Administration du 13 avril 2018

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose de passer au point 6 qui est un point plutôt anecdotique et très administratif.

M. BASQUIN.– Un point un peu technique en effet, mais qui se présente aujourd'hui dans des termes un peu plus originaux qu'à l'accoutumée.

L'idée est de rendre compte au Conseil d'Administration des conventions qui ont été

signées en son temps par le Président par intérim et depuis peu, par le Président Jean-Luc DUBOIS-RANDE, mais également, comme nous l'avons fait au point 4, pour des raisons de sécurité juridique.

Nous vous présentons à nouveau l'état des conventions qui ont été signées par l'Administratrice provisoire, un peu à l'image des dispositions prises au point 4, d'où le caractère plus copieux qu'à l'accoutumée du tableau de synthèse que nous vous présentons suivant les mêmes modalités. Ce tableau analyse ligne par ligne et convention par convention les caractéristiques majeures de chaque convention.

M. LE PRESIDENT.– Nous sommes surtout dans le formalisme, ces éléments ont déjà été évoqués. Il n'y a pas de vote, c'est une information.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRESIDENT.– Dans les questions diverses, un point d'information supplémentaire en fin de Conseil d'Administration sur le séminaire de mise en place de la feuille de route pour la mandature du projet d'établissement qui a lieu vendredi prochain. Tout cela est passé en mode accéléré. Le programme est maintenant définitif, largement ouvert avec quand même une contrainte, puisque nous avons ouvert un deuxième amphi pour un problème de place. Cependant, nous sommes quand même, en tout cas pour les ateliers de l'après-midi, relativement souples. Nous sommes sur une ouverture et nous voulons qu'il y ait du monde.

Une méthode vous a été proposée sur la représentativité des uns et des autres. Je vous donne rendez-vous vendredi prochain avec l'ensemble de l'équipe pour poser les bases de ce qui sera le premier séminaire et de la maquette de cette feuille de route avec une signature pour notre université autour de la transformation sociale et environnementale dont nous verrons les contours.

Y a-t-il des questions ?

(Il n'y en a pas.)

Avez-vous des questions diverses ?

(Il n'y en a pas.)

A très bientôt, merci.

La séance est levée à 12 heures 13.